

DECISION N°01/2024

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Séance du 13 février 2024.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 9

votants : 18

Date de convocation :
16 janvier 2024

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Jean-François RENARD à Didier DAGONET, Stéphanie VAN EUW à Joël BOUCHEZ, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Yves CHERON.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGEO, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Philibert DE MOUSTIER, Président de la commission « Agriculture - Cheval », Patrice URVOY, Président de la commission « Administration, finances, évaluation », Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional.

L'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Bureau nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DESIGNER Yves CHERON secrétaire de séance.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°02/2024

**ADOPTION DU
PROCES-VERBAL
DU BUREAU DU
12 DECEMBRE 2023**

Séance du 13 février 2024.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 9

votants : 18

Date de convocation :
16 janvier 2024

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Jean-François RENARD à Didier DAGONET, Stéphanie VAN EUW à Joël BOUCHEZ, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Yves CHERON.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGEOO, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Philibert DE MOUSTIER, Président de la commission « Agriculture - Cheval », Patrice URVOY, Président de la commission « Administration, finances, évaluation », Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional.

Il est proposé au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2023.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2023.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU BUREAU

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, s'est réuni, à la Maison du Parc, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 20 novembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant pouvoir	7

Etaient présents: François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Manoëlle MARTIN, Martine BORGEO (en visioconférence), Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET.

Avaient donné pouvoir: Nathalie LEBAS à Guy HARLE D'OPHOVE, Stéphanie VAN EUW à Didier DAGONET, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Nicole COLIN à Jean-Marie BONTEMPS, Paule LAMOTTE à Patrice MARCHAND, Michel MANSOUX à Thierry BROCHOT, Anne LEFEBVRE à Corry NEAU.

Etaient absents: Gil METAI, Jean-François RENARD, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Patrice ROBIN, Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également: Philibert DE MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Marie STURMA, Chargée de mission « Agriculture » au PNR, Claire GOUDOUR, Chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission « Ecologie, environnement » au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 22 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 22 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Claire GOUDOUR étant bloquée dans des embouteillages, Monsieur MARCHAND propose de démarrer l'examen des points à l'ordre du jour par la mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal.

3 - MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND rapporte les dossiers suivants :

Commune de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE – Plantation d'arbres fruitiers palissés au cœur des jardins familiaux

La commune de Saint-Martin-du-Tertre a sollicité le PNR pour planter des arbres palissés au sein des jardins familiaux.

- Le montant des devis est de 3 505,31 € HT €
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 2 804 €.

Monsieur HARLE d'OPHOVE demande combien d'arbres seront plantés. Marie STURMA répond 29 pommiers verriers.

Monsieur HARLE d'OPHOVE trouve le montant élevé.

Marie STURMA précise qu'il s'agit d'arbres palissés et que le devis comprend les fournitures.

Monsieur HARLE D'OPHOVE répond que, malgré tout, le devis lui semble cher.

Monsieur MARCHAND demande si le dossier est passé en commission. Sylvie CAPRON répond que oui et que la commission n'a pas fait d'observation.

Monsieur MARCHAND propose d'être vigilant les prochaines fois sur les montants des devis.

Commune de MORTEFONTAINE – arrachage d'une haie de lauriers à Montaby

Dans le cadre des travaux menés dans le hameau de Montaby, la commune présente un devis pour l'arrachage d'une haie de lauriers :

- Le montant du devis est de 1 100 € HT €
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 880 €.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident les demandes et décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour la financer.

4 – AVIS SUR LE PLU DE BARBERY

Monsieur MARCHAND accueille Monsieur ROLAND, Maire de BARBERY.

Il passe la parole à Claire GOUDOUR pour la présentation du projet d'avis.

Il précise que la révision du PLU a notamment pour objet de permettre l'extension de l'entrepôt LIDL (zone IAUe).

Claire présente le projet de courrier. Elle explique qu'il propose un avis favorable assorti d'une réserve et de recommandations.

Elle explique que la réserve concerne le règlement de la zone IAUe et qu'il est demandé notamment :

- De limiter l'emprise au sol à 40% ; ce qui permet la construction du bâtiment mais bloque d'éventuelles évolutions non souhaitées
- De fixer un taux de pleine terre pour garantir le maintien des cordons végétaux
- De ne faire figurer qu'un seul schéma de la zone dans le cahier des OAP
- D'inscrire une frange boisée plus épaisse (50m) le long de l'ancienne voie ferrée
- D'imposer des panneaux photovoltaïques en toiture et/ou une toiture végétalisée
- D'imposer la mise en œuvre de zones de stationnement des véhicules légers désimperméabilisés tout en respectant les réglementations ICPE, suffisamment plantés et équipés en partie d'ombrières intégrant un procédé de production d'EnR.

Elle ajoute que les recommandations concernent :

- Le règlement graphique qui comprend deux documents dont le découpage induit l'absence de plan de zonage complet de la zone IAUe (une partie du site peut être vue sur le plan 4a et l'autre partie sur le plan 4b). Il est recommandé que le bureau d'études revoie le découpage pour faire figurer le site du Pommelotier en entier sur un plan à la même échelle que le village.
- Les plantations notamment sur le merlon : il est recommandé d'être particulièrement attentif à la qualité des plantations (récupération des eaux de pluie de toiture et de parking de façon à irriguer les plantation, essences adaptées...).

Monsieur ROLAND explique que la commune a dialogué avec les porteurs de projets pendant 2 ans. Il souligne qu'il s'est appuyé sur les préconisations techniques du PNR et sur celles de l'architecte conseil de la DDT. Il indique qu'il a obtenu beaucoup d'améliorations : abaissement significatif et encaissement du bâtiment, végétalisation importante...

Claire GOUDOUR indique qu'elle a trouvé le projet effectivement très qualitatif.

Monsieur MARCHAND note que ce projet d'avis vise à garantir la qualité du projet et de la zone sur le long terme sans oblitérer la réalisation du projet. Il souligne que le projet d'avis soumis est favorable.

Concernant le taux de pleine terre, Monsieur ROLAND observe que le merlon est classé en zone N, ce qui garantit sa pérennité.

Concernant le cordon végétal le long de l'ancienne voie ferrée, il explique que la voie ferrée constitue déjà un écran boisé.

Claire GOUDOUR indique que le schéma cyclable de la Communauté de communes prévoit une voie verte sur l'emprise de cette ancienne voie ferrée, d'où la demande de renforcer la bande boisée.

Monsieur ROLAND répond que cette voie ferrée est privée, que ce projet ne devrait pas voir le jour avant de nombreuses années et que, probablement, le passage se fera sur un chemin qui se trouve hors de l'emprise de la voie ferrée.

Monsieur DROUIN souligne que cette voie verte reliant Senlis à Crépy-en-Valois est un beau projet sur lequel les associations travaillent depuis longtemps.

Monsieur MARCHAND juge que le Département pourrait tout à fait s'intéresser à cet axe et que l'expropriation est possible. Il affirme qu'il ne faut pas hypothéquer cette voie verte.

Monsieur HARLE D'OPHOVE indique que les anciennes emprises ferrées constituent des réservoirs de biodiversité, pas toujours compatibles avec un usage en voie verte.

L'ensemble des membres du Bureau affirment qu'il faut exiger que Lidl prévoit des panneaux photovoltaïques sur la toiture de son nouveau bâtiment.

Monsieur URVOY explique que l'entrée des camions va se faire sur la petite route de Borest, peu adaptée à la circulation des poids lourds. Par ailleurs, il explique que la sortie de tous les camions se fera par le rond-point existant ; ce qui risque de générer des embouteillages. Il ajoute que le Conseil municipal de Montépilloy a voté défavorablement, pour cette raison.

Monsieur ROLAND indique que Lidl est prêt à financer un rond-point sur la route départementale mais qu'il a obtenu un refus catégorique des services du Département.

Monsieur MARCHAND s'étonne de cette position et se renseignera. Il est demandé si les parkings prévus seront suffisants.

Monsieur ROLAND répond que oui, que la surface de parkings est supérieure à celle de la plateforme Amazon à Senlis.

Monsieur URVOY souligne que la plateforme de Lidl ne pose pas du tout les mêmes problèmes qu'à Senlis, que le flux est continu et qu'il n'y a pas de stockage de camions.

Monsieur HARLE D'OPHOVE demande s'il ne faudrait pas mieux conforter les zones logistiques existantes plutôt que de les disséminer. Il regrette le mitage des territoires avec la multiplication des surfaces dédiées à la logistique, qu'il compare au développement des éoliennes.

Monsieur MARCHAND répond qu'il est entièrement d'accord avec ce constat mais que, dans le cas présent, il s'agit de l'extension d'un bâtiment déjà existant.

A l'unanimité, les membres du Bureau adoptent le projet d'avis présenté.

5 - MODIFICATION DU REGLEMENT DU FONDS POUR L'INTEGRATION PAYSAGERE DES BÂTIMENTS AGRICOLES OU LIES A L'ACTIVITE FORESTIERE

Monsieur MARCHAND rappelle que le Bureau a apporté des modifications au règlement du fonds sur les points importants suivants : consultation du Comité de pilotage en amont du dépôt du permis de construire et non dissociation de l'habitation avec le bâtiment agricole.

Il ajoute qu'une nouvelle modification du règlement du fonds est proposée.

Il explique qu'il est proposé d'inclure qu'un projet de construction, lié à un permis de construire, ne pourra bénéficier que d'une aide financière unique, au titre de l'étude architecturale, au titre des travaux sur les bâtiments (surcoût de construction) et au titre de l'aménagement des abords. Il explique qu'une seconde demande de subvention pour le même projet, répondant au même permis de construire, ne pourra plus faire l'objet d'aide financière, sur l'un de ces volets, de la part du Parc naturel régional Oise - Pays de France.

Il trouve cette proposition de la Commission très sage.

Monsieur DE MOUSTIER affirme que l'aide du PNR n'est pas une aide financière mais une aide paysagère et que celle-ci ne se découpe pas.

A l'unanimité, les membres du Bureau approuvent cette modification du fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière.

6 - MOBILISATION DU FONDS POUR L'INTEGRATION PAYSAGERE DES BATIMENTS AGRICOLES ET/OU LIES A L'ACTIVITE FORESTIERE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Marie STURMA pour la présentation du projet.

Marie STURMA rappelle que les Ecuries de Pontarmé, représentées par Carole SANS, a sollicité une aide du Parc naturel régional pour l'intégration paysagère d'un haras à Pontarmé, en octobre 2021, au titre de l'étude architecturale et paysagère et au titre des travaux sur les bâtiments et qu'une aide financière de 18 698 € a été attribuée.

Elle explique que la présente demande d'aide financière concerne l'aménagement des abords du futur haras, à savoir 5 820 €, correspondant à 80% du montant des travaux d'aménagement des abords estimés à 7 275 € HT sur la base des devis fournis.

Elle précise que le projet a été examiné lors de la Commission Agriculture-cheval – sous-groupe « bâtiments agricoles » du jeudi 7 décembre 2023 et qu'il a reçu un avis favorable.

Madame NEAU demande où se situe ce haras à Pontarmé. Sylvie CAPRON répond derrière le château.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident l'aide financière aux Ecuries de Pontarmé, au titre de l'aménagement des abords et décident de mobiliser le fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière.

7 - MOBILISATION DU FONDS « EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES » POUR UNE EXPERTISE ECOLOGIQUE COMPLEMENTAIRE SUR LE FONCIER DE 7 ENTREPRISES AU SEIN DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation du dossier.

Sylvie CARON rappelle que, dans le cadre de la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale menée sur les zones d'activités de la Communauté de communes Senlis Sud Oise, le PNR a proposé d'inclure un bureau d'études en écologie (AUDICCE) pour accompagner la CCI sur l'enjeu de biodiversité.

Elle rapporte que la mission d'AUDICCE a permis la rédaction de 4 diagnostics écologiques : un diagnostic à l'échelle des zones d'activités, depuis la voie publique et 3 diagnostics d'entreprises qui l'ont sollicité.

Elle explique que, suite au questionnaire adressé par la Chambre de Commerce et d'Industrie aux entreprises, 7 autres entreprises ont demandé à bénéficier de la réalisation d'un diagnostic écologique, et qu'il est donc proposé de continuer le travail engagé avec le bureau d'études pour réaliser ces 7 diagnostics.

Monsieur MARCHAND note que l'intervention est chiffrée à 15 792 TTC. Il demande quels sont les types d'entreprises qui ont sollicité le PNR pour ce diagnostic.

Sylvie CAPRON répond que ce sont essentiellement des entreprises qui ont du foncier et donc des espaces verts.

A l'unanimité, les membres du Bureau décident d'engager cette expertise écologique supplémentaire et de mobiliser le fonds « Expertises environnementales » pour la financer.

8 - MOBILISATION DU FONDS « EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES » POUR LA MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE (MISE A JOUR DU LOGICIEL GEONATURE ET DE SES DIFFERENTS MODULES).

Monsieur MARCHAND passe la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation du dossier.

Sylvie CAPRON rapporte qu'une première mouture d'un atlas de la biodiversité numérique a été mis en place en 2021 à l'occasion d'un stage de fin d'étude, avec le logiciel open source Geonature mais qu'il manquait alors un accès à l'ensemble des données naturalistes compilées par les différents organismes sur le territoire (sous forme de flux de données, actualisables à volonté).

Elle explique qu'aujourd'hui, le PNR dispose de l'ensemble des données faune et flore actualisées en continu sur le territoire côté Haut-de-France et devrait obtenir un accès aux données côté francilien au premier trimestre 2024.

Elle ajoute toutefois qu'il est nécessaire de moderniser l'environnement logiciel de l'Atlas de la biodiversité et qu'il est donc proposé de faire appel à un spécialiste de ce logiciel afin de garantir une mise à jour sécurisée et optimisée de Geonature et de ses différents modules.

Monsieur MARCHAND note que cette mise à jour s'élève à 2 250 €.

A l'unanimité, les membres du Bureau décident d'engager cette mise à jour et de mobiliser le fonds « Expertises environnementales » pour la financer.

9 - MOBILISATION DU FONDS « ETUDES D'AMENAGEMENT » POUR UNE EXPERTISE COMPLEMENTAIRE EN VUE D'UN PROJET DE REPRISE PAR LA COLLECTIVITE DU DOMAINE DES TROIS CHATEAUX A COYE-LA-FORET

Monsieur MARCHAND passe la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation du dossier.

Sylvie CAPRON rapporte que les Trois Châteaux, situés à Coye-la-Forêt, est un domaine de 32 hectares, dont 15 000 m² habitables, qui accueillait jusqu'en 2018 une école pour des enfants issus de familles en difficulté. Elle ajoute que le domaine est la propriété de la Ville de Paris qui cherche à le vendre.

Elle explique que la commune de Coye-la-Forêt, en lien avec l'Etablissement public foncier local de l'Oise, étudie la possibilité d'acquérir ce domaine pour y développer un projet, et qu'elle a donc commandité une première étude d'opportunité, menée en concertation avec les habitants et réalisée par l'Hermitage, qui a proposé des pistes de valorisation.

Elle ajoute qu'afin de poursuivre la faisabilité de cette reprise et la négociation avec la Ville de Paris, des expertises complémentaires sont nécessaires.

Elle indique que le PNR a été sollicité par la commune de Coye-la-Forêt pour porter des expertises complémentaires, en particulier une analyse des espaces forestiers, un recensement des porteurs de projets locaux suite aux pistes de valorisation identifiées, une formulation globale de l'aménagement du domaine, la rédaction d'une proposition juridique servant de base aux futurs actes notariés.

Elle précise que le montant de cette mission s'élève à 8 450 € HT.

Monsieur DESHAYES explique que le domaine comprend 28 hectares de forêt et que le projet comporte un volet biodiversité important (gestion des espaces boisés, réhabilitation d'anciens milieux humides...) pour lequel l'aide du PNR lui paraît importante.

Thibaud DAUMAL confirme que le domaine possède un patrimoine écologique intéressant.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette mission et décident de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer.

10 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION 2024 DES DOCOB DES SITES NATURA 2000 « MASSIF DES TROIS FORETS ET DU BOIS DU ROI » ET COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE CREIL »

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional est la structure animatrice en charge de la mise en œuvre des Documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Forêts picardes : Massif des Trois Forêts et Bois du Roi » et « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

Il explique que l'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- Évaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Il présente le programme d'actions proposé pour 2024, qui s'inscrit dans la continuité de l'animation des dernières années et couvre les volets suivants :

- Contrats, chartes : rencontre de propriétaires/gestionnaires ;
- Réalisation de suivis scientifiques et techniques : suivi de l'Engoulement d'Europe, cartographie d'habitats, inventaires floristiques et faunistiques, suivi du pâturage en forêt d'Ermenonville ;
- Information, communication, sensibilisation (mise à jour des pages internet concernant NATURA 2000 sur le site du PNR, informations aux propriétaires...)
- Evaluation des incidences, veille relative aux projets d'aménagement qui concernent les sites Natura 2000 ;
- Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance des sites.

Monsieur MARCHAND précise que le Parc naturel régional sollicitera le concours de bureaux d'étude pour assurer une partie de cette animation (notamment les suivis scientifiques et techniques).

Il précise que ce programme d'actions est financé par l'Europe et la Région.

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de valider le programme d'actions et le plan de financement 2024 et de solliciter la Région et l'Europe.

A l'unanimité, le Bureau valide le programme d'actions et le plan de financement 2024 et autorise le Président à solliciter les partenaires.

11 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur MARCHAND explique que la décision modificative proposée vise à augmenter les crédits du chapitre 011 (charges à caractère général) de la section de fonctionnement du budget principal qui risquent d'être insuffisants pour faire face aux factures de fin d'année ou devant être rattachées.

Il ajoute en effet qu'un certain nombre de comptes vont dépasser les prévisions du budget primitif.

Il explique qu'il est proposé de transférer du compte 022 Dépenses imprévues un montant de 15 000 € au bénéfice du chapitre 011.

A l'unanimité, le Bureau valide cette décision modificative.

12 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont des questions diverses.

Monsieur HARLE D'OPHOVE explique qu'il est très inquiet de la fonctionnalité du passage faune mis en service au-dessus de l'Autoroute A1. Il rapporte que le suivi effectué par la Fédération des Chasseurs montre que cet ouvrage n'est pas emprunté et qu'une des raisons est la mise en place de barrières anti intrusion motos et quads qui empêche le passage des grands animaux.

Il précise qu'il a interpellé la SANEF mais que rien ne se passe. Il demande au Président d'intervenir lui-aussi auprès de la SANEF pour que ces barrières soient enlevées ou modifiées.

Monsieur MARCHAND acquiesce à cette proposition d'intervention.

Monsieur DE MOUSTIER interpelle le Bureau au sujet du projet de maison d'arrêt située à Berne-sur-Oise, en limite proche de la commune de Boran-sur-Oise.

Il explique que des réunions sont organisées en mairie de Berne-sur-Oise, que le projet montré est un projet clé en main sans prise en compte du contexte local et que le projet présente des caractéristiques qui auront un impact paysager très fort sur cette plaine encore préservée.

Monsieur MARCHAND indique que le PNR n'est pas invité mais propose que les élus de BORAN-SUR-OISE se fassent accompagner d'un membre de l'équipe du PNR à ces réunions.

Constatant qu'il n'y a plus de question, il lève la séance à 20H30 en invitant les membres du Bureau à se rendre au Comité syndical qui a lieu à la suite.

Le Président,



Patrice MARCHAND

Le secrétaire de séance,



Yves CHERON

DECISION N°02/2024

**ADOPTION DU
PROCES-VERBAL
DU BUREAU DU
12 DECEMBRE 2023**

Séance du 13 février 2024.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 9

votants : 18

Date de convocation :
16 janvier 2024

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Jean-François RENARD à Didier DAGONET, Stéphanie VAN EUW à Joël BOUCHEZ, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Yves CHERON.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGEOO, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Philibert DE MOUSTIER, Président de la commission « Agriculture - Cheval », Patrice URVOY, Président de la commission « Administration, finances, évaluation », Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional.

Il est proposé au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2023.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2023.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°03/2024

**MODALITES DE RENDU
DES AVIS
SUR LES ZONES
D'ACCELERATION
DES ENERGIES
RENOUVELABLES**

Séance du 13 février 2024.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 9

votants : 18

Date de convocation :
16 janvier 2024

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Jean-François RENARD à Didier DAGONET, Stéphanie VAN EUW à Joël BOUCHEZ, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Yves CHERON.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGGOO, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Philibert DE MOUSTIER, Président de la commission « Agriculture - Cheval », Patrice URVOY, Président de la commission « Administration, finances, évaluation », Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional.

Monsieur MARCHAND rappelle que, dans le cadre de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, le Syndicat mixte va être sollicité par les communes pour émettre un avis sur leurs zones d'accélération des énergies renouvelables et, qu'à cet effet, le Bureau du Parc a adopté un cadre stratégique fondé sur la Charte et son plan de référence.

Monsieur MARCHAND observe que les avis vont être nombreux et sans doute resserrés dans le temps, au vu des délais donnés par l'Etat.

Il propose donc le schéma suivant :

- Si les zones d'accélération proposées par la commune sont conformes au cadre stratégique défini en Bureau, le Bureau donne délégation au Président pour émettre un avis favorable, sans examen du dossier par le Bureau ou la Commission Avis.
- Si certaines zones d'accélération proposées par la commune n'entrent pas dans le cadre-stratégique, le Bureau ou la Commission Avis est réuni pour examiner les propositions de la commune et statuer.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- **DONNE DELEGATION AU PRESIDENT** pour donner un avis favorable aux zones d'accélération des énergies renouvelables entrant dans le cadre stratégique défini par le Bureau.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°04/2024

AVIS SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES DE SURVILLIERS

Séance du 13 février 2024.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 9

votants : 18

Date de convocation :
16 janvier 2024

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Jean-François RENARD à Didier DAGONET, Stéphanie VAN EUW à Joël BOUCHEZ, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Yves CHERON.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGEOO, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Philibert DE MOUSTIER, Président de la commission « Agriculture - Cheval », Patrice URVOY, Président de la commission « Administration, finances, évaluation », Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional.

Monsieur MARCHAND présente les zones d'accélération des énergies renouvelables proposées par la commune de SURVILLIERS.

Il rapporte que le territoire de Survilliers est partiellement compris dans le périmètre du Parc naturel régional, seule une partie nord constituée de zones agricoles et de boisements est incluse et qu'aucune zone d'accélération n'est envisagée dans cette partie.

Il ajoute que la commune de Survilliers a décidé d'orienter le développement des énergies renouvelables et de récupération vers l'énergie solaire, la géothermie et la récupération de chaleur, dans des zones d'accélération définies au sein du tissu bâti.

Il propose de donner un avis favorable aux zones d'accélération des ENR envisagées par la commune de Survilliers.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** aux zones d'accélération des énergies renouvelables proposées par la commune de SURVILLIERS.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND



République Française

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 060-256005638-20240213-DECISION2024_04-AU



Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

CONCERTATION DU PUBLIC DU **08/01/2024** au **19/01/2024**

En application du II-2° de l'article L141-5-3 du code l'énergie, **une concertation du public a lieu du 08 janvier au 19 janvier 2024 sur l'identification de zones d'accélération des ENR**. Pendant cette période, le public peut émettre ses observations par courriel à urbanisme@mairiesurvilliers.fr en précisant l'objet « ZAENR ».

Survilliers, le 27/12/2023

Concertation publique – ZAENR à Survilliers

Zone d'accélération des Energies Renouvelables

Objet : Identification des zones d'accélération des ENR pour l'implantation d'installations.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a créé l'identification par les communes, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes, définies à l'article L141-5-3 du code l'énergie. Ces zones doivent notamment répondre aux principes suivants :

- ✓ Accroître l'autonomie énergétique du territoire et développer l'autoconsommation
- ✓ Tenir compte de l'ensemble des enjeux et contraintes du territoires pour maîtriser les impacts du développement des EnR
- ✓ Engager plus rapidement un dialogue avec les porteurs de projets d'ENR (échanges techniques, acceptabilité induite via la consultation publique en amont)
- ✓ Orienter le développement des EnR, via la possibilité d'intégrer les zones dans les documents d'urbanisme (PLU)
- ✓ Avoir la possibilité de créer des zones d'exclusion,
- ✓ Être un territoire attractif pour les entreprises et les habitants

Ces zones doivent contribuer à l'atteinte, à compter du 31 décembre 2027, des objectifs définis par la programmation pluriannuelle de l'énergie mentionnée à l'article L 141-1 du code de l'énergie et des objectifs mentionnés à l'article L.100-4 du même code, et notamment :

- Favoriser l'émergence d'une économie compétitive et riche en emplois grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles notamment celles de la croissance verte,
- Lutter contre l'aggravation de l'effet de serre,
- Réduire la dépendance aux importations,
- Lutter contre la précarité énergétique...

Plus concrètement, il s'agit entre autres de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence de l'année 2012.

Afin d'aider les communes à identifier ces zones, l'État a mis à leur disposition des informations

Mairie de Survilliers

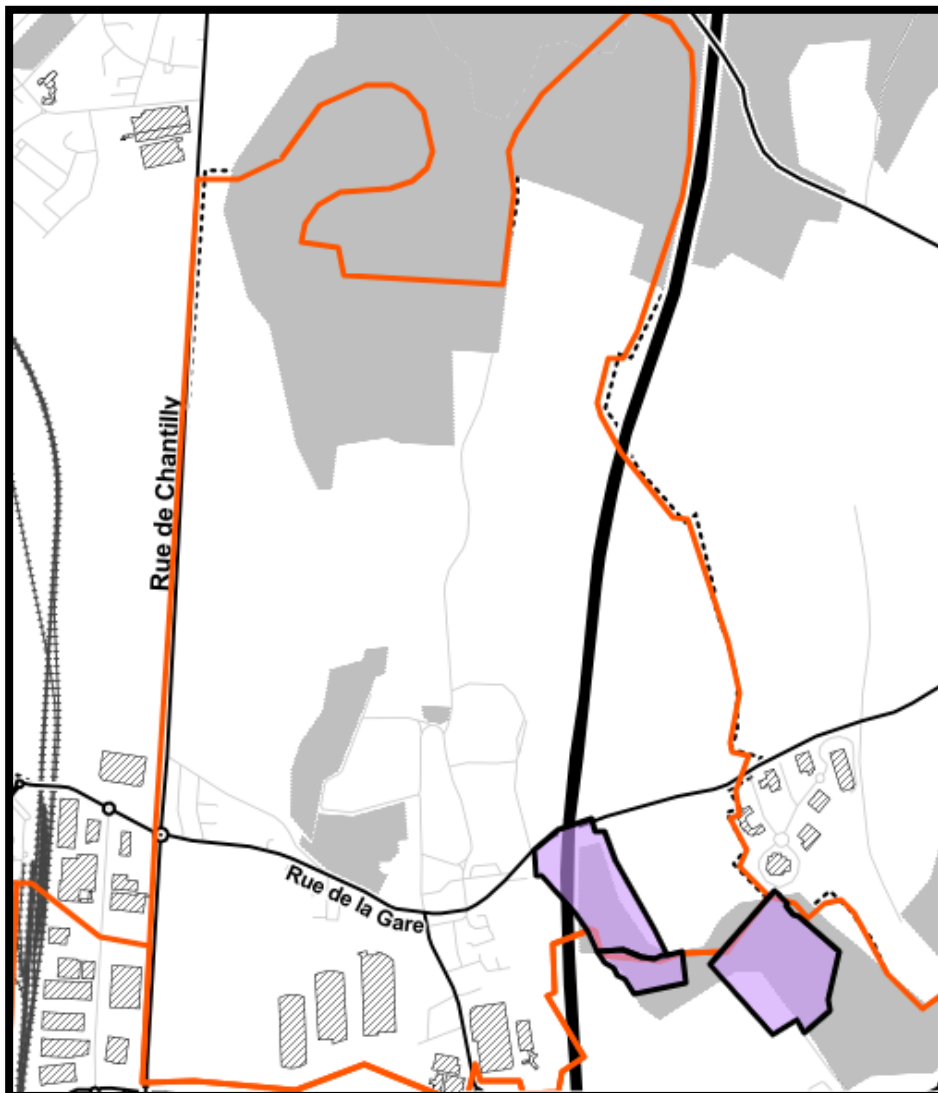
3, rue de la Liberté
95470 Survilliers

Contact

01 34 68 26 00

relatives à leur potentiel d'implantation d'énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, géothermie...) via un portail cartographique réalisé par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement) et l'IGN (Institut National de l'Information Géographique).

Aussi, concernant l'énergie éolienne, la ville de Survilliers, en raison de sa situation patrimoniale architecturale et de son appartenance au Parc Naturel Régional de l'Oise, se présente comme défavorable à ce type d'énergie. Concernant l'énergie hydraulique, n'ayant aucun cours d'eau, elle n'a aucun potentiel pour développer ce type d'énergie. Le potentiel de la méthanisation est relativement faible et déjà bien développé. **L'énergie solaire** est la principale source de développement avec plus de 60% du potentiel total sur le territoire communautaire de la CARPF. **L'énergie du bois** représente un potentiel de développement non négligeable des énergies renouvelables, ainsi que la **récupération de chaleur**. Quant à **la géothermie**, la majeure partie du territoire pourrait accueillir ce type de dispositif en surface, à condition que le porteur de projet puisse jouir d'une superficie suffisante à l'exploitation, nonobstant la partie non habitée côté est, qui recense des carrières (polygones violets ci-après), non exploitables :

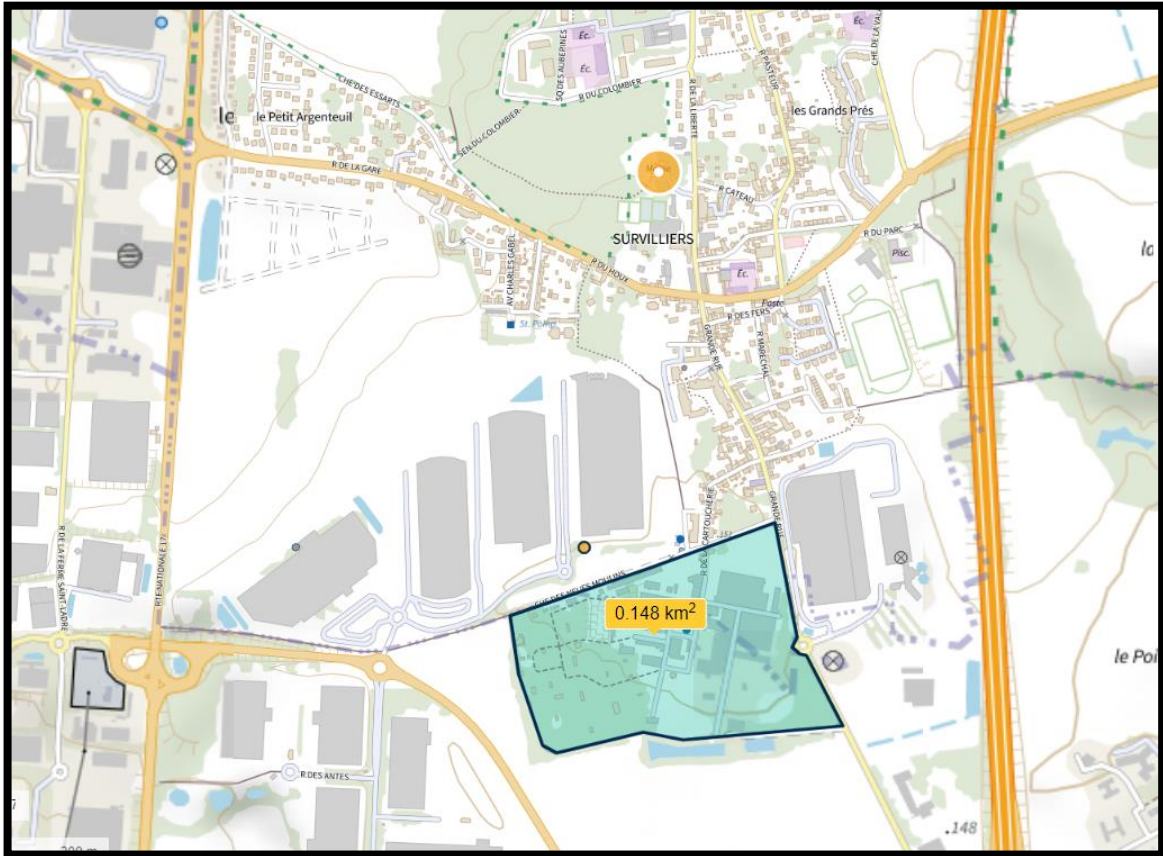


Par conséquent, la Ville de Survilliers souhaite s'orienter vers le développement de **l'énergie solaire**, **la géothermie** et **la récupération de chaleur** (chaleur fatale) et identifier dans ce cadre les trois zones d'accélération pour l'implantation de parcs photovoltaïques suivantes et localisées sur les plans ainsi que sur la carte d'identification des zones d'accélération ci-jointe :

RECUPERATION DE CHALEUR

Chaleur fatale : il s'agit de capter puis transporter la chaleur produite, qui serait perdue, pour favoriser son exploitation sous forme thermique :

- le secteur de **la Cartoucherie**, d'une superficie d'environ 15 ha, abritant le site industriel NCS AUTOLIV PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES.

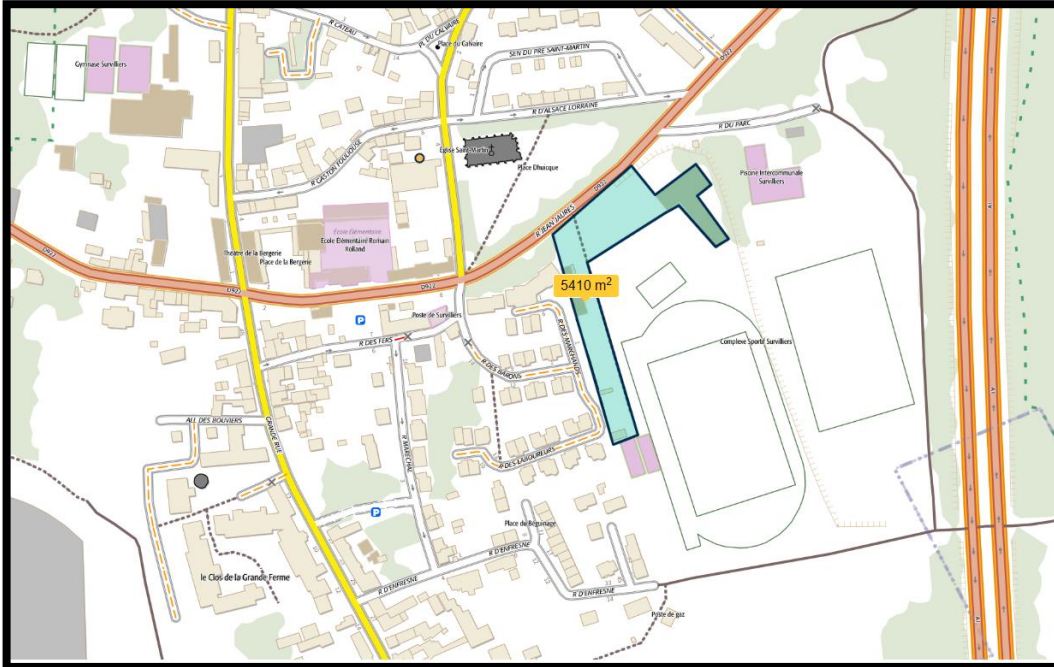


La chaleur rejetée par les sites industriels est importante et donc idéale dans le cadre du développement de cette énergie renouvelable.

GÉOTHERMIE DE SURFACE

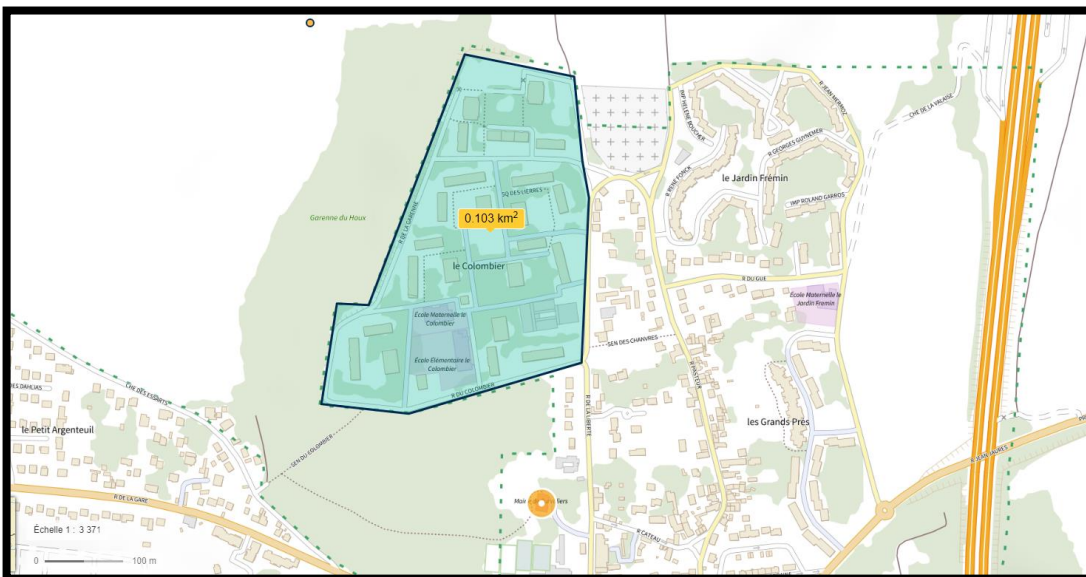
La géothermie de surface (ou superficielle) utilise l'énergie présente dans le sous-sol à des profondeurs variant de quelques mètres jusqu'à 200 mètres. À ces profondeurs, la température du sol est relativement constante toute l'année : autour de 10 à 20 °C.

- Le secteur de la future **Maison des Sports et le stand de tir (bâtiments publics)**, située à proximité du stade de Surveilliers, Rue Jean Jaurès d'une superficie d'environ 5 000 m².

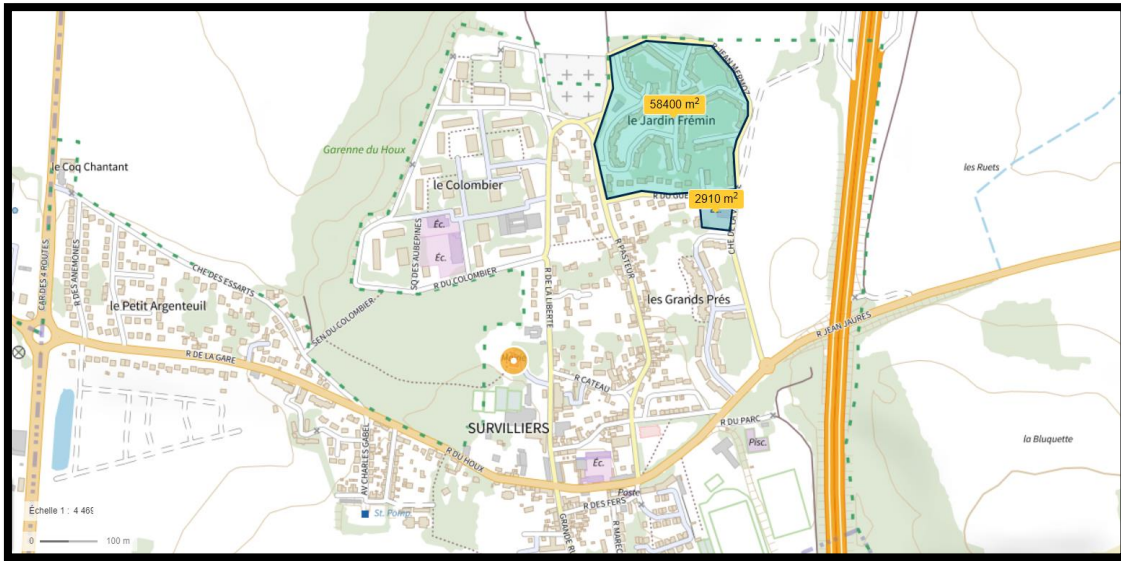


Projet communal identifié – Maison des Sports alimentée énergétiquement en géothermie de surface.

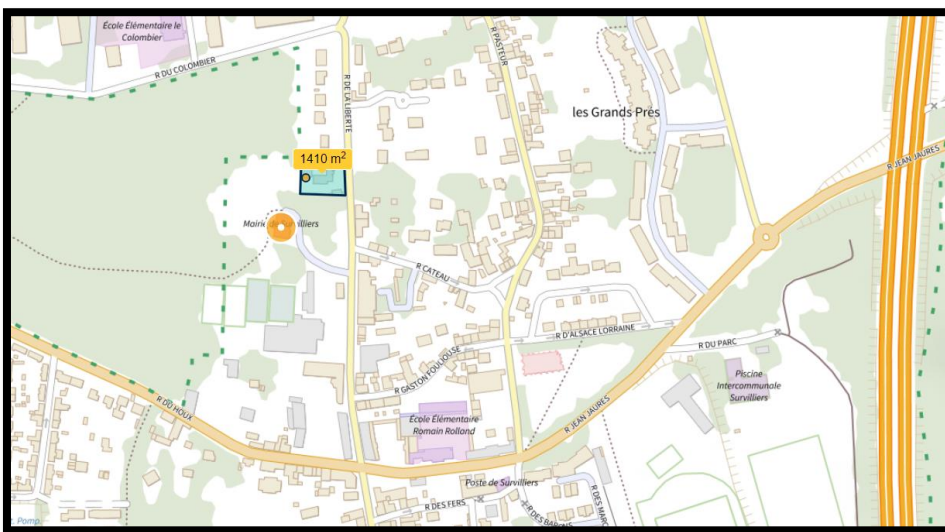
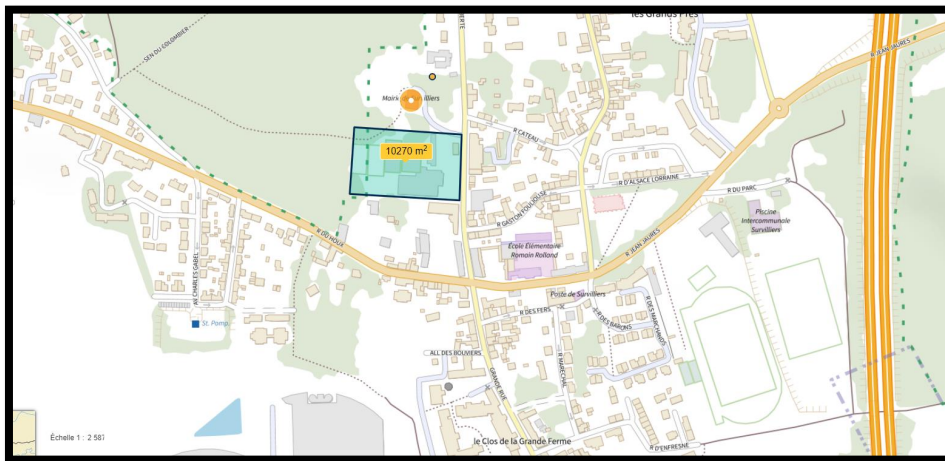
- le secteur du **Colombier**, d'une superficie d'environ 10 ha, abritant le groupe scolaire du même nom (bâtiment public) et les différents squares des Aubépines, des Jasmins, des Lierres, des Glycines, Clématites, Chèvrefeuille, la Chapelle.



- le secteur du **Jardin Frémin**, d'une superficie d'environ 6 ha, abritant un bâtiment public (école maternelle du même nom) et les différents immeubles collectifs et maisons individuelles environnants.



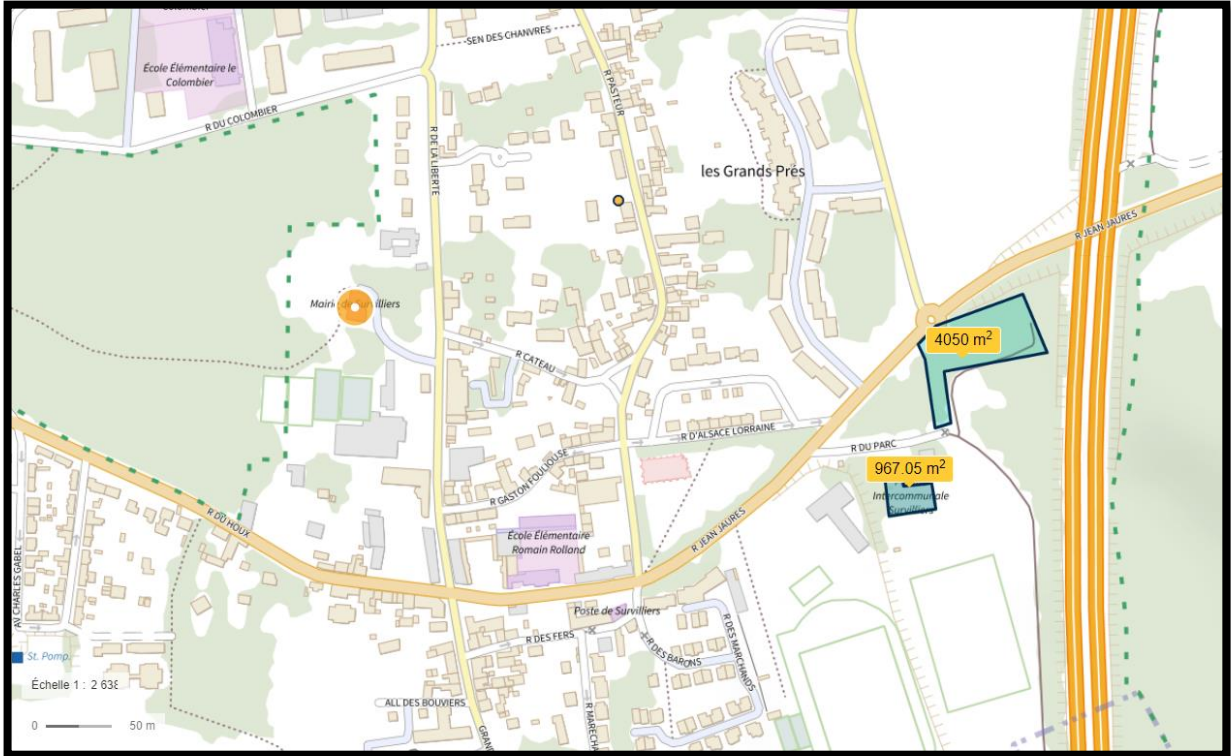
- le secteur du **Gymnase**, d'une superficie d'environ 1 ha, et la **Maison des enfants** à proximité (bâtiments publics).



ENERGIE SOLAIRE : PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE

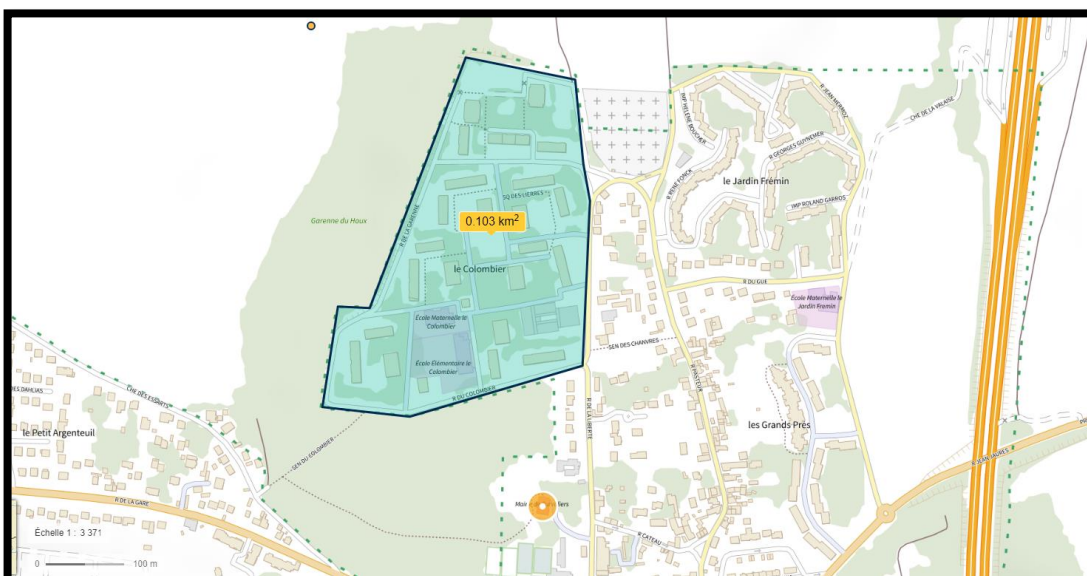
L'énergie solaire photovoltaïque est une énergie électrique produite à partir du rayonnement solaire grâce à des capteurs ou à des centrales solaires photovoltaïques.

- le secteur de la piscine de **Survilliers**, accueillant l'espace aquatique intercommunale et le futur Centre Technique Municipal de Survilliers, pour une surface d'environ 5.000 m².

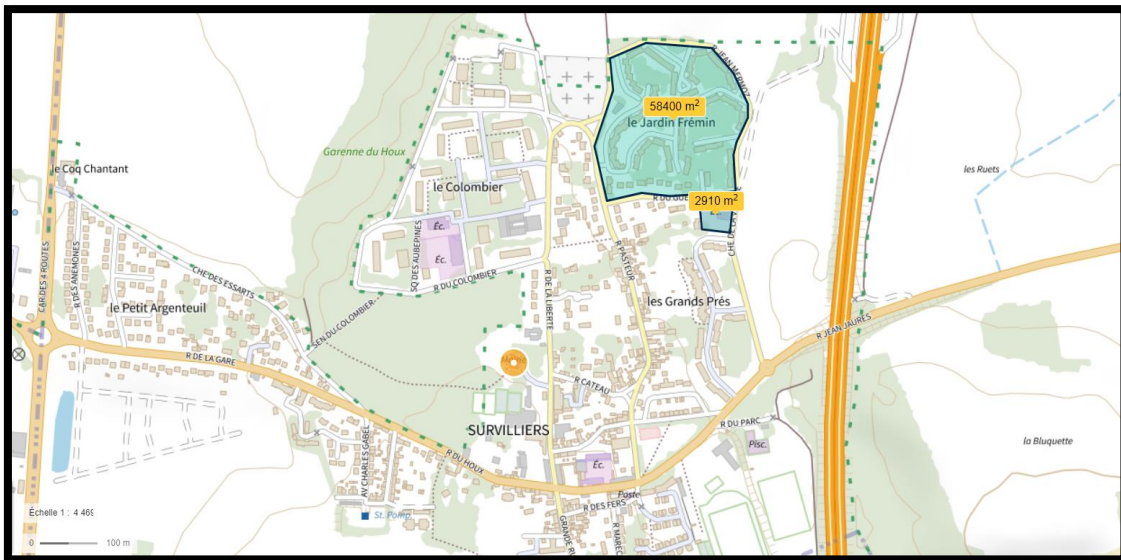


Projet communal identifié

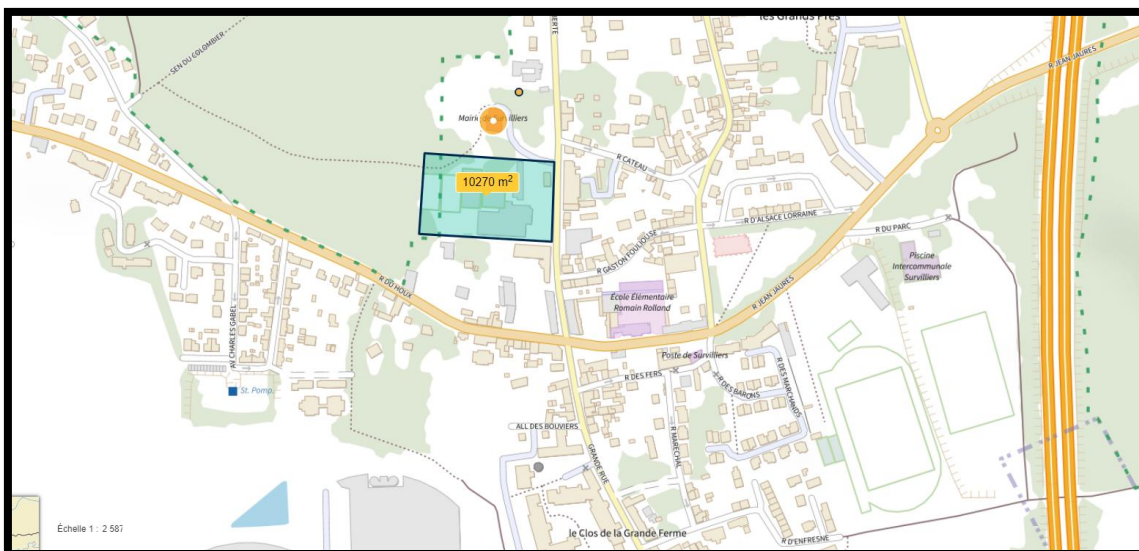
- le secteur du **Colombier**, d'une superficie d'environ 10 ha, abritant le groupe scolaire du même nom (bâtiment public) et les différents squares des Aubépines, des Jasmins, des Lierres, des Glycines, Clématites, Chèvrefeuille, la Chapelle.



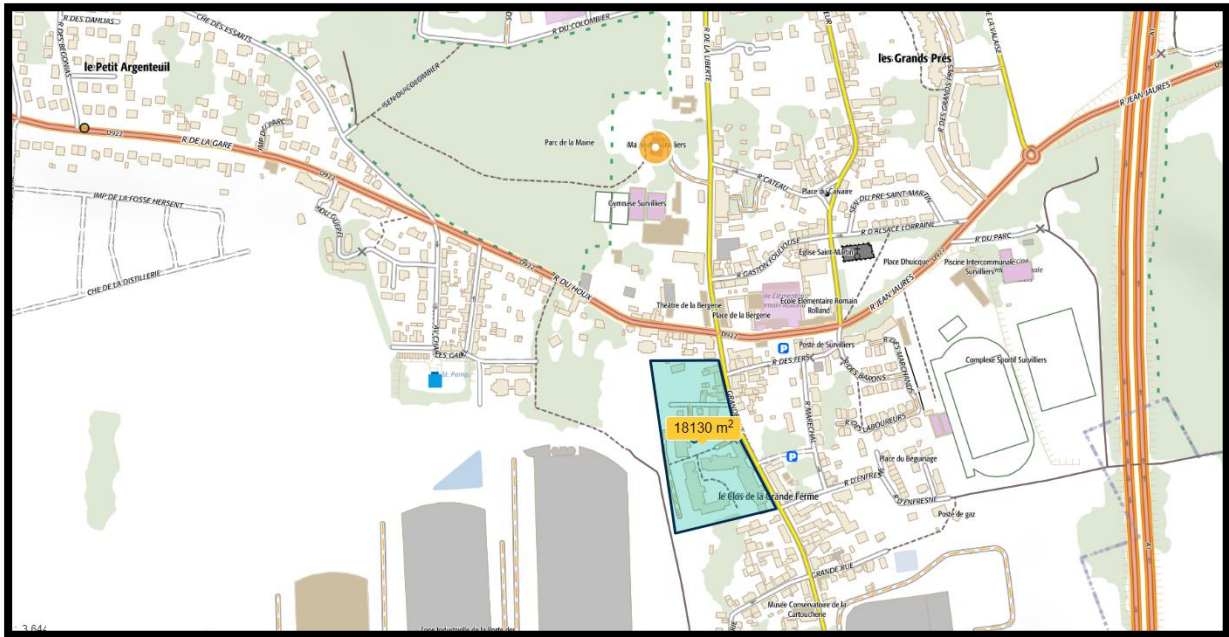
- le secteur du **Jardin Frémin**, d'une superficie d'environ 6 ha, abritant un bâtiment public et les différents immeubles collectifs et maisons individuelles environnants.



- le secteur du **Gymnase**, d'une superficie d'environ 1 ha (bâtiment public).



- **Le secteur du Clos de la grande ferme, du clos des bouviers** surface d'environ 2 ha.



L'identification de ces zones n'exclut pas l'installation d'autres projets d'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur d'autres secteurs qui n'auraient pas été identifiés ici.

En application du II-2° de l'article L141-5-3 du code l'énergie, **une concertation du public a lieu du 08 janvier au 19 janvier 2024 sur l'identification de ces zones.** Pendant cette période, le public peut émettre ses observations par courriel à urbanisme@mairiesurvilliers.fr en précisant l'objet « ZAENR ».

A l'issue de cette concertation, et après avis du PNR Oise, le conseil municipal de la Ville de Survilliers, sera appelé à délibérer sur l'identification de ces zones.

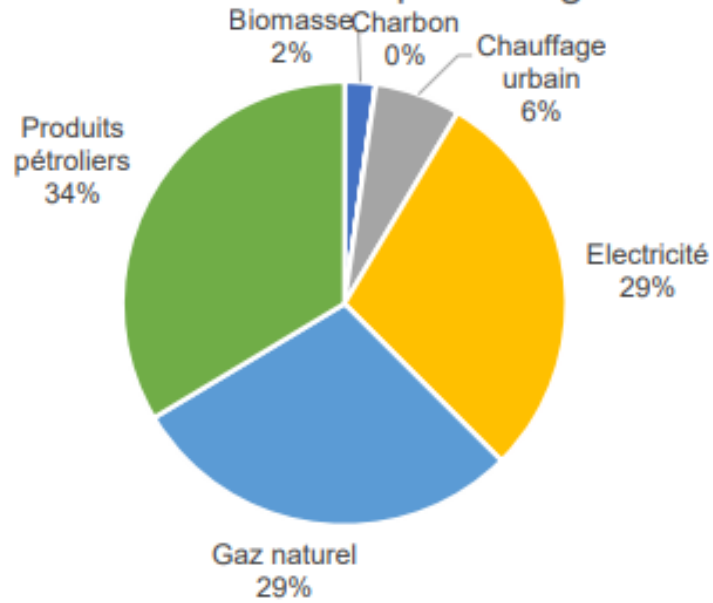
Attention : Les zones identifiées dans cette note ne reflètent que des intentions municipales, totalement décorrélées du code de l'urbanisme et des autorisations nécessaires en la matière.

Tout projet individuel situé à l'intérieur de ces zones d'accélération des ENR, devra respecter le processus de demande d'autorisation d'urbanisme classique.

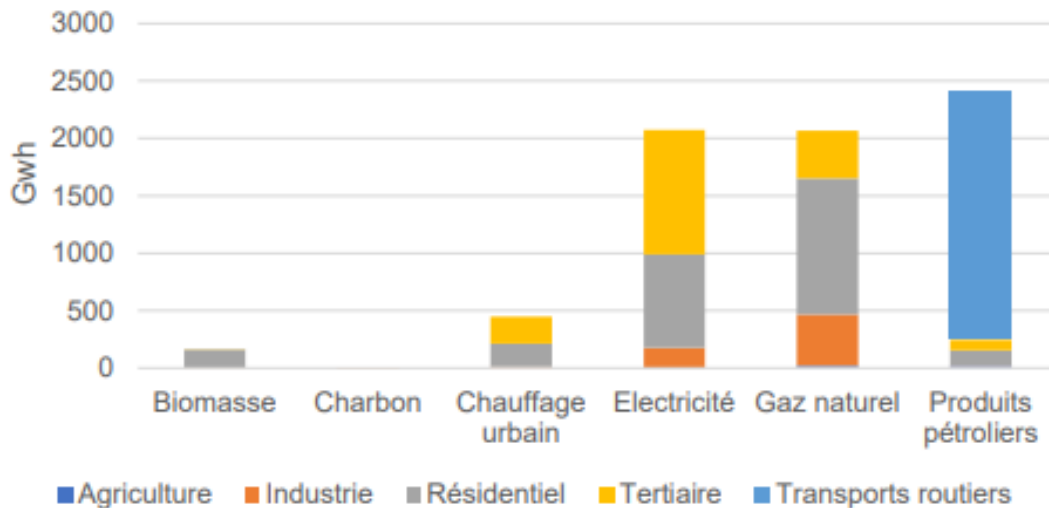
QUELQUES DONNÉES

Survilliers, au sein d'un territoire communautaire, la CARPF, qui consomme 63% d'énergie fossile.

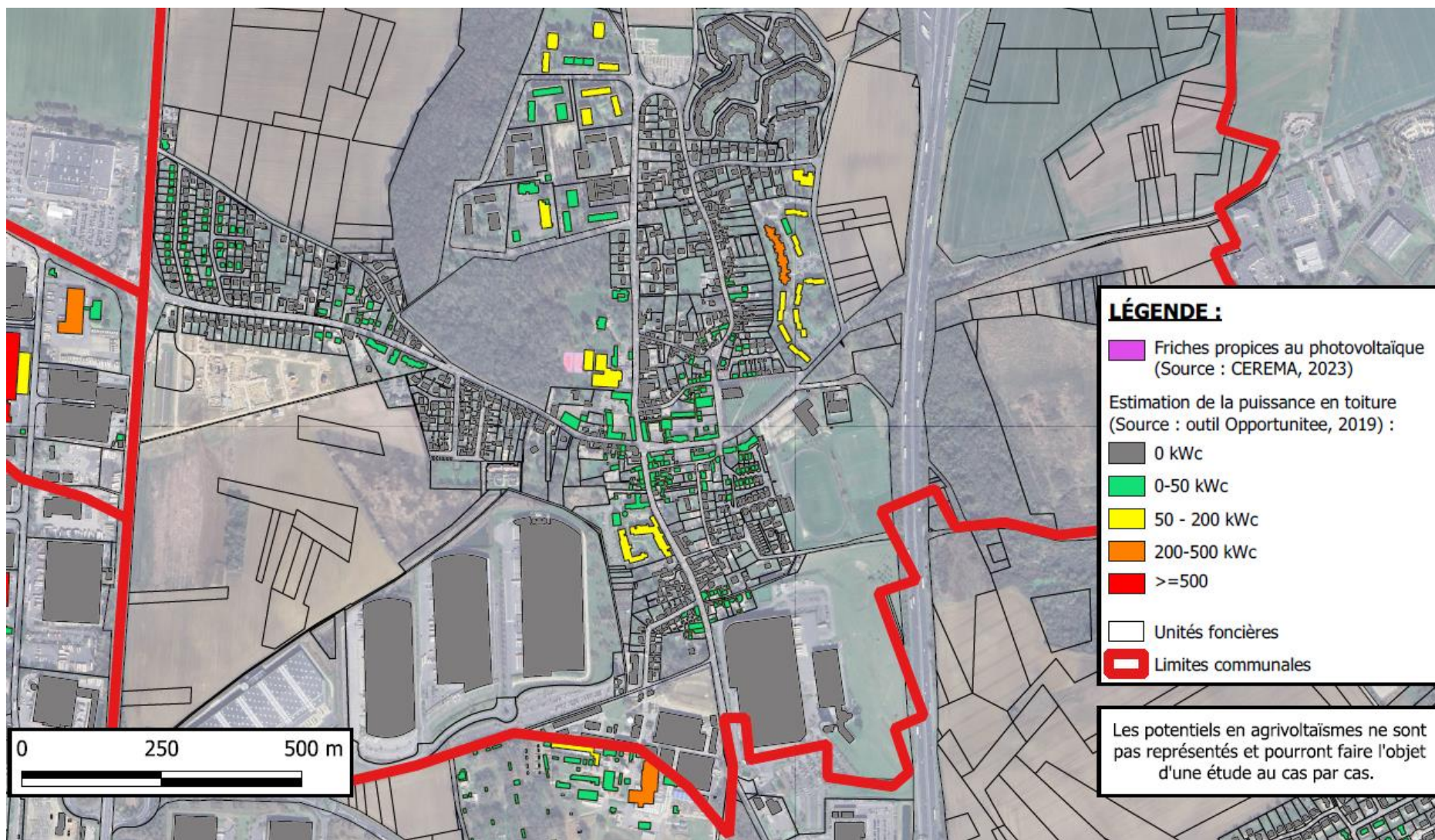
Répartition de la consommation d'énergie finale du territoire par énergie



Secteurs de consommation par énergie



POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE DU TERRITOIRE



DECISION N°04/2024

AVIS SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES DE SURVILLIERS

Séance du 13 février 2024.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 9

votants : 18

Date de convocation :
16 janvier 2024

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Jean-François RENARD à Didier DAGONET, Stéphanie VAN EUW à Joël BOUCHEZ, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Yves CHERON.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGEOO, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Philibert DE MOUSTIER, Président de la commission « Agriculture - Cheval », Patrice URVOY, Président de la commission « Administration, finances, évaluation », Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional.

Monsieur MARCHAND présente les zones d'accélération des énergies renouvelables proposées par la commune de SURVILLIERS.

Il rapporte que le territoire de Survilliers est partiellement compris dans le périmètre du Parc naturel régional, seule une partie nord constituée de zones agricoles et de boisements est incluse et qu'aucune zone d'accélération n'est envisagée dans cette partie.

Il ajoute que la commune de Survilliers a décidé d'orienter le développement des énergies renouvelables et de récupération vers l'énergie solaire, la géothermie et la récupération de chaleur, dans des zones d'accélération définies au sein du tissu bâti.

Il propose de donner un avis favorable aux zones d'accélération des ENR envisagées par la commune de Survilliers.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** aux zones d'accélération des énergies renouvelables proposées par la commune de SURVILLIERS.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°05/2024

CONVENTION POUR LE DEPLOIEMENT DE LA PLATEFORME OUTDOORVISION

Séance du 13 février 2024.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 9

votants : 18

Date de convocation :
16 janvier 2024

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Jean-François RENARD à Didier DAGONET, Stéphanie VAN EUW à Joël BOUCHEZ, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Yves CHERON.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGGOO, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Philibert DE MOUSTIER, Président de la commission « Agriculture - Cheval », Patrice URVOY, Président de la commission « Administration, finances, évaluation », Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional.

Monsieur MARCHAND passe la parole à Sylvie CAPRON pour rapporter le dossier.

Sylvie CAPRON rapporte que la plateforme Outdoorvision a été développée par le Pôle Ressources National des Sports de Nature, mission d'appui auprès du Ministère chargé des sports, en collaboration avec divers partenaires dont des fournisseurs d'applications géolocalisées de pratiques en milieux naturels (VISIORANDO, STRAVA, etc.).

Elle explique que cet outil, en intégrant dans une base de données les itinéraires suivis par les pratiquants de sports de nature utilisateurs de ces applications, permet de recueillir des informations sur la fréquentation d'un territoire.

Elle ajoute qu'en France, on dénombre 37 M de pratiquants de sport de nature dont 40% utilisent un outil ou une application connectés. Elle note que la plateforme recense les données des montres ou applications suivantes : POLAR GARMIN, SUUNTO, OPENRUNNER, IGN RANDO, VISIORANDO, TRAIL CONNECT, ON PISTE...).

Sylvie CAPRON indique que ces informations ont pour finalité d'aider les territoires en matière d'observation des usages sportifs et récréatifs des sites et itinéraires, pour permettre, le cas échéant, une gestion des flux des pratiquants et/ou des mesures de protection des espèces et milieux fragiles.

Elle explique que la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a été chargée du déploiement de la plateforme dans les Parcs naturels régionaux et précise que la convention proposée avec la Fédération des PNR permet de bénéficier des données de cette plateforme, moyennant une contribution de 1 000 €.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention pour le déploiement de la plateforme OUTDOORVISION® pour le Parc naturel régional Oise – Pays de France ;
- AUTORISE le Président à la signer.

Pour copie conforme.

Le Président,



Patrice MARCHAND



Convention de partenariat

pour le déploiement de la plateforme Outdoorvision® au sein des Parcs naturels régionaux

Entre : **le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Oise-Pays de France**, Château de la Borne Blanche, 48 rue d'Hérivaux – BP 6 60560 Orry-la-Ville) représenté par son Président Patrice Marchand,
d'une part,

et **la Fédération des Parcs naturels régionaux de France**, 27 rue des Petits Hôtels, 75010 Paris
représentée par son Président Michaël Weber
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Les Parcs naturels régionaux, engagés depuis longtemps en matière de développement maîtrisé des sports de nature souhaitent davantage conforter leurs approches. Pour cela, ils ont exprimé le besoin d'agir autour de trois axes, notamment dans le cadre d'actions mutualisées à mettre en place à l'échelle du réseau des PNR :

- l'observation, la connaissance et l'analyse des fréquentations des espaces naturels,
- la communication et la sensibilisation,
- la montée en compétences pour mieux appréhender et gérer les fréquentations d'un territoire.

Ces travaux ont souvent intérêt à être menés en coopération avec d'autres structures qui oeuvrent sur ces sujets.

Sur le sujet de l'observation, plusieurs équipements et outils existent ou sont en développement.

Dans ce cadre, le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN), mission d'appui du ministère chargé des sports dans la mise en œuvre de la politique publique de développement maîtrisé des sports de nature, poursuit un programme d'observation et de suivi territorial des pratiques et pratiquants de loisirs sportifs outdoor connectés, d'une échelle locale à une échelle nationale. Le PRNSN a développé avec l'aide de différents partenaires et de marques d'objets connectés, un service digital de collecte, d'analyse et de visualisation des données de géolocalisation des pratiquants outdoor via une plateforme en ligne nommée « Outdoorvision ».

Cette plateforme a pour finalité de faciliter l'aide à la décision des territoires dans leurs politiques de :

- aménagement des sites de pratiques outdoor,
- comptage et gestion des flux des pratiquants,
- protection des espèces et milieux fragiles,
- respect de la propriété privée,

- sécurisation des lieux de pratiques,
- observation et évaluation des usages sportifs et récréatifs des sites et itinéraires outdoor

Le PRNSN a contractualisé avec les fournisseurs de données pour intégrer des tracés GPS de pratiquants connectés dans la plateforme. Il a également incité les pratiquants volontaires à se connecter sur le site Outdoorvision.fr et à synchroniser leur compte qu'ils ont ouvert avec leur opérateur pour garantir le transfert automatisé de leurs tracés GPS dans la plateforme.

Une phase d'expérimentation sur 11 territoires pilotes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dont 4 PNR) a permis de tester une première version en 2020 et 2021.

En 2022, 22 nouveaux PNR français se sont engagés pour utiliser la plateforme pour leur territoire dans le but d'améliorer et de consolider l'aide à la décision en matière de gestion des flux, et in fine de proposer aux usagers une meilleure expérience vécue lors de la pratique de loisirs sportifs de nature.

Au regard des enjeux de gestion des flux de fréquentation sur les territoires et de mutualisation des données associées, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a été désignée comme chef de file du déploiement de la plateforme dans les Parcs naturels régionaux. La FPNRF s'est engagée sur les modalités de déploiement de cette plateforme dans les PNR via une convention de coopération avec le Pôle Ressources national sports de nature du ministère chargé des sports (annexe 1).

Article 1 : Objet

La présente convention définit les conditions de déploiement de la plateforme dans le Parc naturel régional Oise-Pays de France. Elle définit les relations entre les deux parties et les modalités financières de cette coopération.

Article 2 : Engagements de la Fédération et du Parc naturel régional

2.1. Engagements de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La FPNRF cofinance et gère le projet partenarial avec le PRNSN qui rend possible la mise en place de la plateforme dans le Parc.

Elle s'engage auprès du Parc sur les actions suivantes :

- permettre l'accès à la plateforme « Outdoorvision » pour deux comptes par PNR jusqu'au 31 décembre 2024 dans les conditions définies par le PRNSN, permettant la visualisation des données de fréquentation d'Outdoorvision sur le périmètre du PNR concerné. Cet accès sera géré par le PRNSN, à deux utilisateurs maximum du Parc.
- permettre la formation, en visio sur 2 demi-journées, à la prise en main de la plateforme pour deux agents du Parc,
- relayer les informations du PRNSN concernant les sessions d'échanges et de mutualisation des clubs utilisateurs,
- permettre un accès à l'espace collaboratif numérique des membres des clubs utilisateurs, proposé par le PRNSN,
- transmettre les informations sur les nouvelles fonctions mises en place sur la plateforme,
- ouvrir la possibilité de visionner des tutos en ligne,
- animer un groupe de travail inter-parcs « Développement maîtrisé des sports de nature », associant des partenaires et personnes-ressources sur le sujet de la gestion des fréquentations (Réseau des Grands Sites de France, OFB, PRNSN, etc.). Seront conviés au groupe de travail les deux personnes du Parc ayant accès à Outdoorvision. Le groupe de travail permettra aussi de favoriser la communication entre les équipes techniques du PRNSN et le parc et de mieux faire remonter les difficultés rencontrées lors de l'utilisation de la plateforme,
- relayer les opérations de communication engagées par le PRNSN, dans le but de collecter davantage de traces de pratiquants de sports de nature.

Il est à noter que l'accompagnement apporté par la FPNRF n'implique pas la réalisation d'un rapport d'analyse des données recueillies sur la plateforme.

La FPNRF siège au sein de l'instance de gouvernance d'Outdoorvision (comité stratégique). Elle pourra, en fonction des retours des Parcs, influencer sur les décisions relatives aux futurs développements informatiques de la plateforme.

2.2. Engagement du Parc naturel régional

Le Parc s'engage pour sa part à :

- indiquer à la FPNRF les noms des deux personnes qui bénéficieront de l'accès à Outdoorvision pour leur PNR,
- participer au groupe de travail constitué par la FPNRF,
- participer aux « clubs utilisateurs » mis en place par le PRNSN,
- partager son expérience d'utilisation de la plateforme lorsque cela pourra être proposé par la FPNRF et en fonction de ses disponibilités,
- transmettre à la FPNRF les rapports d'analyse éventuellement effectués dans le cadre de l'utilisation de la plateforme Outdoorvision,
- valoriser via ses outils de communication et à l'occasion de manifestations de sports de nature l'existence et l'intérêt de la plateforme Outdoorvision, dans l'objectif de favoriser les pratiquants outdoor connectés à partager leurs traces, avec l'appui d'un « Kit de communication » fourni par le PRNSN.

Pour réaliser une analyse fine des données recueillies sur la plateforme, le Parc devra s'appuyer sur ses ressources internes ou sur des prestataires extérieurs (liste de prestataires compétents qui sera mise à disposition par le PRNSN). Ainsi, ce temps de travail (en interne ou via un prestataire externe) n'est pas pris en charge dans le cadre de l'accord national passé entre le PRNSN et la FPNRF. Il devra faire l'objet de demandes de financement spécifiques par le Parc.

Article 3 : Durée de la convention

Cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2024, prenant effet à la date de sa signature.

Article 4 : Modalités financière de la coopération

Le Parc contribue financièrement à la réalisation de la coopération entre la FPNRF et le PRNSN à hauteur d'un montant forfaitaire de 1000 € net pour la durée de l'opération.

Le versement de 1000 € est effectué au titre des années 2023 et 2024. Il interviendra au plus tard avant le 31 janvier 2024.

Le versement sera effectué sur le compte de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France :

Titulaire du compte : FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

Domiciliation : CREDITCOOP GARE DE L'EST

Code établissement : 42559

Code guichet : 10000

Numéro de compte : 08012204545

Clé RIB : 06

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0122 0454 506

Article 5 : Conciliation

En cas de litige, les 2 parties feront leur possible afin de régler à l'amiable les désaccords qui pourraient résulter de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention.

Le recours au tribunal administratif de Paris pour régler les éventuels différends issus de l'application de cette convention ne pourra se faire qu'après épuisement de ces procédures de conciliation.

Article 6 : Résiliation

La présente convention pourra être modifiée par avenant, d'un commun accord entre les parties signataires.

Chacun des partenaires devra respecter les objectifs et les engagements de la convention. Un manquement à cette règle pourra entraîner une résiliation de plein droit. Cette résiliation prendrait alors effet un mois après notification de l'avis par envoi recommandé avec accusé de réception.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher, avant tout, un accord à l'amiable avant d'envisager la résiliation de tout ou partie de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires, le

**Le Président du Parc naturel régional
Oise-Pays de France**

Patrice MARCHAND

**Le Président de la Fédération des Parcs
naturels régionaux de France**

Michaël WEBER

DECISION N°05/2024

CONVENTION POUR LE DEPLOIEMENT DE LA PLATEFORME OUTDOORVISION

Séance du 13 février 2024.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 9

votants : 18

Date de convocation :
16 janvier 2024

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Jean-François RENARD à Didier DAGONET, Stéphanie VAN EUW à Joël BOUCHEZ, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Yves CHERON.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGEOO, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Philibert DE MOUSTIER, Président de la commission « Agriculture - Cheval », Patrice URVOY, Président de la commission « Administration, finances, évaluation », Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional.

Monsieur MARCHAND passe la parole à Sylvie CAPRON pour rapporter le dossier.

Sylvie CAPRON rapporte que la plateforme Outdoorvision a été développée par le Pôle Ressources National des Sports de Nature, mission d'appui auprès du Ministère chargé des sports, en collaboration avec divers partenaires dont des fournisseurs d'applications géolocalisées de pratiques en milieux naturels (VISIORANDO, STRAVA, etc.).

Elle explique que cet outil, en intégrant dans une base de données les itinéraires suivis par les pratiquants de sports de nature utilisateurs de ces applications, permet de recueillir des informations sur la fréquentation d'un territoire.

Elle ajoute qu'en France, on dénombre 37 M de pratiquants de sport de nature dont 40% utilisent un outil ou une application connectés. Elle note que la plateforme recense les données des montres ou applications suivantes : POLAR GARMIN, SUUNTO, OPENRUNNER, IGN RANDO, VISIORANDO, TRAIL CONNECT, ON PISTE...).

Sylvie CAPRON indique que ces informations ont pour finalité d'aider les territoires en matière d'observation des usages sportifs et récréatifs des sites et itinéraires, pour permettre, le cas échéant, une gestion des flux des pratiquants et/ou des mesures de protection des espèces et milieux fragiles.

Elle explique que la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a été chargée du déploiement de la plateforme dans les Parcs naturels régionaux et précise que la convention proposée avec la Fédération des PNR permet de bénéficier des données de cette plateforme, moyennant une contribution de 1 000 €.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention pour le déploiement de la plateforme OUTDOORVISION® pour le Parc naturel régional Oise – Pays de France ;
- AUTORISE le Président à la signer.

Pour copie conforme.

Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°06/2024

AVENANT A LA CONVENTION « ACTION CŒUR DE VILLE » DE SENLIS

Séance du 13 février 2024.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 9

votants : 18

Date de convocation :
16 janvier 2024

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Jean-François RENARD à Didier DAGONET, Stéphanie VAN EUW à Joël BOUCHEZ, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Yves CHERON.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGEOO, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Philibert DE MOUSTIER, Président de la commission « Agriculture - Cheval », Patrice URVOY, Président de la commission « Administration, finances, évaluation », Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional.

Monsieur MARCHAND rappelle que l'Etat a déployé un programme national intitulé « Action cœur de ville » (ACV) destiné aux villes moyennes qui sont sources de dynamisme économique, patrimonial, culturel et social, mais qui connaissent des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale et précise que ce programme a pour objectif de coordonner l'action des acteurs, en mobilisant les moyens de l'Etat et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des cœurs de villes.

Il indique que la Ville de Senlis a été retenue par l'Etat pour bénéficier de ce dispositif et qu'une convention cadre pluriannuelle a été signée en 2018 entre la commune de Senlis, l'Etat et un certain nombre de partenaires dont le Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Il rapporte qu'un avenant à cette convention a été établi afin de prévoir la phase 2 du projet qui s'étale sur la période 2023 à 2026 et que la signature de cet avenant est proposée par la Ville de Senlis et l'Etat à l'ensemble des partenaires.

Il souligne que cet avenant, comme la convention, ne comporte pas d'engagements financiers pour le Parc.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE le projet d'avenant proposé par la Ville de Senlis ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

S²LO

ID : 060-256005638-20240213-DECISION2024_06-AU



ACTION CŒUR DE VILLE

Phase 2 – 2023 – 2026

AVENANT DE PROJET



AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE SENLIS

ENTRE

- La Commune de Senlis représentée par son maire Madame Pascale LOISELEUR ;
- La Communauté de Communes Senlis Sud Oise représentée par son président Monsieur Guillaume MARECHAL

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par la Préfète du Département de l'Oise, Madame Catherine SEGUIN
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignation Banque des Territoires représenté par le Directeur Territorial, Direction des Hauts-de-France, Monsieur Olivier CAMAU
- Le groupe Action Logement représenté par son Président du Comité Régional Hauts-de-France d'Action Logement, Monsieur Roger THIRIET
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par la Préfète du Département de l'Oise, Madame Catherine SEGUIN
- Le Conseil Régional des Hauts-de-France, représenté par son Président, Monsieur Xavier BERTRAND
- Le Conseil Départemental de l'Oise, représenté par sa Présidente, Madame Nadège LEFEBVRE

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE

- La Chambre de Commerces et d'Industrie de l'Oise, représentée par son Président, Monsieur Philippe BERNARD
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France, représentée par son Président, Monsieur Laurent RIGAUD
- L'Agence d'Urbanisme Oise-les-Vallées, représentée par ses Présidents, Monsieur Philippe MARINI et Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise, représenté par sa Présidente, Madame Corry NEAU
- L'Association des Commerçants de Senlis, représentée par son Président, Monsieur Julien BURNAT
- L'Office de Tourisme de Chantilly – Senlis, représenté par son Président, Monsieur Eric WOERTH

- Le Parc Naturel Régional Oise-Pays-de-France, représenté par son Président, Monsieur Patrice MARCHAND
ci-après, les Autres **Partenaires locaux**.

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la Ville de Senlis, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la Ville de Senlis et de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

L'avenant couvre la période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La Ville de Senlis s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en

annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact du directeur de projet

- Monsieur Rémi Vrévin – Coordinateur Action Cœur de Ville & Opah

Mail : vrevin.r@ville-senlis.fr

Téléphone : 03.44.32.00.65

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La Ville de Senlis participe aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la Ville de Senlis réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la Ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action Cœur de Ville pour la période 2018 – 2022 restent inchangés pour la période 2023-2026. Pour rappel, les périmètres des secteurs d'interventions identifiés sont :

- Le périmètre du secteur patrimonial remarquable
- Le périmètre du quartier Ordener
- Le périmètre de l'EcoQuartier de la gare
- Le périmètre de l'îlot Anne de Kiev
- Le périmètre des cours aux abords du centre-ville historique
- Le périmètre du parc des sports (complexe Yves Carlier).

Les enjeux autour de ces périmètres restent inchangés. Le périmètre du/des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Senlis et la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre du volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités en cours dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH-RU. Les modalités de contractualisation devront ensuite être définies pour la convention de mise en œuvre.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé Action Cœur de Ville (2018-2022 Phase 1 & 2023-2026 Phase 2)

6.1. Plan d'action global :

Le plan d'action ci-après recense l'ensemble des actions « Action Cœur de Ville » identifiées en 1^{ère} phase (2018 – 2022) et en seconde phase (2023 – 2026). Le code couleur permet de visualiser les actions : achevées (vert) ; en cours (bleu) ; non engagées (rouge) ; annulées ou reportées (gris).

AXE	Réf.	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTION	LIEU	COÛT (HT)	PARTENAIRES	FINANCEURS	DEBUT	FIN	REMARQUES
Axe 1 – de la réhabilitation à la restructuration / vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville										
1	A	Etude habitat OLV	Mesure du potentiel en termes d'amélioration de l'habitat	SPR	18 000 €	Action Logement - ANAH - Ademe - CRhdF - Adil - Pnr OPdF - Caue - Insee - CRhdF - Agences immobilières - notaires - Soliha	Ville de Senlis 9 000 € Banque des Territoires 9000 €	01 2020	2021	
1	B	Etude marché immobilier + pré-étude OPAH	Analyse du marché du logement sur le territoire et définition des actions à mettre en place pour une programmation d'opérations	SPR	39 737 €	Ville de Senlis / CCSSO / Soliha (étude) / Action Logement - ANAH - Ademe - CRhdF - Adil - Pnr OPdF - Caue - Insee - CRhdF - Agences immo, notaires	Ville de Senlis 19968,5€ ANAH 19 968,5 €	2023	2024	
1	C	Réhabilitation logements bâtiment 4	Création de 18 logements sociaux pour jeunes travailleurs	Quartier Ordener	2 380 000 €	Grand Huit (maître d'œuvre) SA HLM Oise	Ville de Senlis Bail emphytéotique - Action Logement (762 000 €) - SA HLM Oise - Etat PLR (274 000 €)	2017	2022	

AXE	Réf.	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTION	LIEU	COÛT (HT)	PARTENAIRES	FINANCEURS	DEBUT	FIN	REMARQUES
1	D	Démolition reconstruction réhabilitation bâtiments 18 et 27 Reconversion logements	Création de 109 logements conventionnés jeunes actifs et familles	Quartier Ordener	12 874 000 €	Ideel (MO) – ADOHJ – BG concept (maître d'œuvre)	Ville de Senlis (bail emphytéotique 40 ans) – Action Logement (6 272 327 €) – Clésence – ADOHJ – Etat Fred 400 000 €	2017	2022	
1	E	Opération d'acquisition / réhabilitation de copropriétés dégradées	Remise sur le marché de logements restructurés	SPR	A définir			A définir	A définir	
1	F	Jardins Brunehaut (Opac de l'Oise – social et Aubarne – privé) - Construction logements	Création de 114 logements : 50 LLS dont 13 destinés à des seniors autonomes, 64 en accession	EcoQuartier Gare (Rue D. Boulanger)	15 120 000 €	Anma architectes urbanistes (maître d'œuvre) – CPA conseils (paysagistes) OPAC de l'Oise Aubarne	OPAC de l'Oise – Aubarne		2021	
1	G	Ecole Beauval (social) - Logements	Construction de 40 logements conventionnés et 6 accession sociale	Avenue Beauval	-	Atelier Philippe Muller (maître d'œuvre)	Clésence		2023	
1	H	ZAC phase 2 EcoQuartier – Construction de logements	Tranche 1 : 137 logements en accession et commerces en RDC Tranche 2 : 133 logements, résidence Senior services, 102 LLS, 67 LLI Tranche 3 : 115 logements en accession	EcoQuartier Gare (Avenue Clémenceau)	-	Tranche 1 : DBI Tranche 2 : DBI Tranche 3 : DBI	DBI Clésence Domitys	2023	Phase 1 : 2024 Phase 2 : 2025 Phase 3 : 2026	

AXE	Réf.	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTION	LIEU	COÛT (HT)	PARTENAIRES	FINANCEURS	DEBUT	FIN	REMARQUES
1	I	ZAC phase 2 EcoQuartier – Construction de logements	Création de 57 logements dont 45 en accession et 12 LLI	EcoQuartier Gare (Avenue Clémenceau)	-	Promogim Clésence (LLI)	-		2025	
1	J	ZAC phase 2 EcoQuartier (site potentiel) – Construction de logements	Création prévisionnelle d'environ 80 logements en accession	EcoQuartier Gare (Avenue Clémenceau)	A définir	A définir	-			
1	K	Villa Sylva - Privé	Reconversion de friche – Création de 12 logements en accession à coût maitrisé, 17 logements aidés 8 LLI et 72 locatifs privés et intergénérationnels	Avenue de Creil	-	-	Pichet CDC Habitat Oise Habitat		2023	
1	L	Le Domaine d'Oréa - Privé	Reconversion de friches – Création de 92 logements mixte en accession	Avenue de Creil	-	-	Vinci Immobilier		2024- 2025	

Axe 2 – favoriser un développement économique et commercial équilibré

Axe 2 – favoriser un développement économique et commercial équilibré										
AXE	Réf.	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTION	LIEU	COÛT (HT)	PARTENAIRES	FINANCEURS	DEBUT	FIN	REMARQUES
2	A	Création nouveau point presse	Créer une offre de service disparue	SPR	A définir	-	Ville de Senlis	2019	2025	
2	B	Développement d'outils numériques à destination des commerçants et artisans Initiative <i>Senlisenpoche</i> et application « Ville de Senlis »	Création d'une application référençant l'ensemble des commerces par typologie du territoire, reprise par l'application de la Ville	Senlis CCSSO	-	Initiative citoyenne, relayée par la Ville de Senlis	Ville de Senlis	2020	2021	
2	C	Elaboration d'un document de sensibilisation sur les devantures commerciales en parallèle de la révision du RLP	Support de conseil pour les travaux ou création de devantures commerciales	Senlis	-	CCI Oise – CMA HdF – UDAP – PNR OPdF – Association des Commerçants de Senlis – Architecte conseil Ville	Ville de Senlis	2019	2022	
2	D	Création d'un groupe de Travail Accompagnement Commerces	Réflexion sur l'attractivité commerciale	Senlis	-	CCI Oise – CMA HdF – UDAP – Asso Commerçants Senlis - CCSSO	Ville de Senlis	2020	2025	
2	E	Création communication soutien commerçants et artisans	Mise en place d'outils de communication commerce « Keetiz »	Senlis / CCSSO	35 000 €	CCI Oise – CMA HdF – UDAP – Association des Commerçants de Senlis - CCSSO	Ville de Senlis - CCSSO - Banque des Territoires – CR HdF - Partenaires locaux	2020	2022	

AXE	Réf.	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTION	LIEU	COÛT (HT)	PARTENAIRES	FINANCEURS	DEBUT	FIN	REMARQUES
2	F	Réflexion problématique livraison en centre-ville, dernier km	Amélioration convivialité centre-ville – Création d'un groupe de travail Ville - Commerçants	SPR et abords du centre-ville	-	CCI Oise – CMA HdF – UDAP – Association des Commerçants de Senlis	Ville de Senlis	2023	2026	
2	G	Guide mise en relation et accompagnement pour l'installation des nouveaux commerçants	Ecoute et aide recherche cellules commerciales	SPR Senlis / CCSSO	-	CCI Oise – CMA HdF – Association des Commerçants de Senlis	Ville de Senlis CCSSO	2023	2024	
Axe 3 – développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions										
3	A	Aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal et ses abords	Organisation de l'espace et des transports autour du parvis de gare	EcoQuartier Gare Avenues Lattre de Tassigny / Mont l'Evêque	3 237 600 €	CCSSO – Urbicus, Cabinet Merlin et Soja Architecture (maître d'œuvre)	Ville de Senlis – CD60 – Région Hauts-de-France – Europe – Fonds de dotation	2020	2025	
3	B	Aménagement de poches de stationnement Cours Thoré Montmorency	Organisation du stationnement en valorisant le patrimoine paysager	Cours Thoré Montmorency et parking du Cerf	1 234 226,19 €	UDAP - Patrimoine et Paysages (maître d'œuvre)	Ville de Senlis Dpt de l'Oise Région HdF Etat Pnr Oise pays de France	2018	2024	
3	C	Aménagement des espaces publics de la Zac de l'EcoQuartier	Chaussée Brunehaut avenue Clémenceau, espaces Ecoquartier	EcoQuartier Gare	4 530 000 €	Ville de Senlis Etat Département	Ville de Senlis – Promoteurs (PUP)	2023	2030	

AXE	Réf.	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTION	LIEU	COÛT (HT)	PARTENAIRES	FINANCEURS	DEBUT	FIN	REMARQUES
3	D	Elaboration d'un schéma d'aménagement des voies cyclables et réalisation pluriannuelle d'aménagements	Faire connaître les cheminements pour déplacements doux	Senlis	16 830 € (étude) Budget 2023 réalisation des aménagements : 50 000 €	CCSSO - AU5v - PNR OpdF	Ville de Senlis - 5000 € PNR Oise Pays de France - 11 830 €	2021	2026	
3	E	Poursuite de la réfection des rues et réflexion en centre historique	Amélioration des espaces publics	SPR Senlis	Moyenne annuelle budgétisée : 1 000 000 € (Périmètre de la commune)	Etat Drac & ABF	Ville de Senlis	2020	2025	
3	F	Aménagement d'un parking mutualisé 172 places	Offre d'un service de stationnement aux abords du centre-ville	Quartier Ordener	1 288 000 €	Arval / Logabat (maître d'œuvre) CCSSO	Ville de Senlis - Crdsd Etat Fred Dsil - CR HdF - CD 60 - CCSSO	2020	2022	
3	G	Création d'un parking public souterrain de 150 places	Offre d'un service de stationnement aux abords de la gare et du futur PEM	EcoQuartier Gare	2 360 000 € (dation)	Opac de l'Oise - Aubarne - Anma architectes urbanistes (maître d'œuvre)	OPAC - Aubarne - Ville de Senlis (Dation)		2022	
3	H	Action Rezo Pouce	Incitation aux déplacements de proximité en co-voiturage	Senlis PNR Oise Pays de France	5 000 €	Pnr OPdF - ABF	Ville de Senlis OPAC de l'Oise Aubarne	2019	2021	
3	I	Création d'une nouvelle ligne de TUS	Amélioration desserte zone d'activité portes de Senlis	Senlis	60 000 €		Ville de Senlis	2022	2024	

Axe 4 - mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

AXE	Réf.	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTION	LIEU	COÛT (HT)	PARTENAIRES	FINANCEURS	DEBUT	FIN	REMARQUES
4	A	Aménagement espaces publics campus quartier Ordener	Organiser les flux et les réseaux	Quartier Ordener	950 000 €	Archétude - ENEDIS - CCSSO	Ville de Senlis CCSSO	2019	2026	
4	B	Programme de valorisation scénographique du patrimoine de Senlis : Parcours « Voyage au temps des premiers rois de France »	Etude de mise en valeur du patrimoine bâti de la ville sur différents sites	SPR	Etude préprogrammation : 60 000 € Etude programmation scénographique : 40 000 €	Laurence Chabot (Bureau d'études)	Ville de Senlis - Région Hauts-de-France - Banque des Territoires - Région	2023	2024	
4	C	Développement d'outils numériques en faveur du tourisme, culture et patrimoine (PAH)	Moderniser les outils de connaissance patrimoniale de la Ville	SPR	En cours de définition	DRAC Région Hauts-de-France (CRTO)	Ville de Senlis	2023	2025	
4	D	Etude de restauration château royal (appartements royaux, tours, remparts, logis, espaces de réception, abords extérieurs)	Préservation du patrimoine par une mise en valeur et réalisation de travaux	SPR	21 000 €	Fonds de dotation du patrimoine de Senlis - CR HdF - CD 60 - Fondation du Patrimoine - Etat	Ville de Senlis - DRAC	2023	2024	
4	E	Etude de restauration cathédrale Travaux annuels entretien	Préservation du patrimoine et mise aux normes de sécurité incendie	SPR	77 000 €	Fonds de dotation du patrimoine de Senlis - CR HdF - CD 60 - Fondation du Patrimoine - Etat	Ville de Senlis - DRAC	2019	2025	

AXE	Réf.	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTION	LIEU	COÛT (HT)	PARTENAIRES	FINANCEURS	DEBUT	FIN	REMARQUES
4	F	Cathédrale Notre-Dame Grandes Orgues	Mise en valeur du patrimoine	SPR	1 152 760 €	DRAC – Paroisse -	Ville de Senlis (20%) – CD 60 (181 920 €) – DRAC (83 626 €) – Amis des Orgues (350 000 €) – Fondation du Patrimoine (60 000 €)	2018	2022	
4	G	Cathédrale Notre-Dame Portail ouest	Préservation du patrimoine, étude climatique	SPR	53 568 €	DRAC – Paroisse - Société Anaglyphe, Cabinet Dubois (bureau d'études)	Ville de Senlis 26 784 €) – Banque des Territoires 26 784 €	2016	2022	
4	H	Réaménagement du Jardin du Roy	Mise en valeur paysagère	SPR	5 000 € (Maîtrise d'œuvre) A définir		Ville de Senlis	2020	2025	
4	I	Réflexion réaménagement du jardin devant le Musée d'Art et d'Archéologie	Mise en valeur paysagère d'espace public	SPR	A définir		Ville de Senlis	2020	2025	
4	J	Réflexion inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO – Rencontre Ministère de la culture	Réflexion pour l'inscription du patrimoine de Senlis à l'UNESCO	Senlis	-		Ville de Senlis	2019	2021	CCL : démarche non retenue
4	K	Actions culturelles dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire et partenariat avec la Ville de Chantilly	Convention de développement culturel avec la Ville de Chantilly	PAH de Senlis Ermenonville Senlis	-		Ville de Senlis	2020	2026	Offices de tourisme fusionnés

AXE	Réf.	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTION	LIEU	COÛT (HT)	PARTENAIRES	FINANCEURS	DEBUT	FIN	REMARQUES
4	L	Mise en place d'un référentiel pour le mobilier, les matériaux de l'espace public en parallèle du développement du Règlement de Voirie	Définition du mobilier urbain pour les espaces publics de la Ville	Senlis	A définir		Ville de Senlis	2023	2026	
4	M	Encourager la présence du végétal dans le centre historique	Renforcer la présence d'espaces verts, d'arbres, de fleurs, ... dans le centre historique	Senlis	A définir		Ville de Senlis	2023	2026	
4	N	Poursuite d'aménagements et de la gestion paysagère de la Ville - conserver la 4e fleur au concours régional des villes et villages fleuris	Mise en valeur du végétal dans la Ville - Gestion des espaces verts et suivi du parc arboré	Senlis	25 000 €		Ville de Senlis	2020	2025	
4	O	Consécration de l'année 2020 « année verte »	Accompagner le public dans une démarche environnementale	Senlis	-		Ville de Senlis	2020	2020	
4	P	Labellisation « Senlis ville amie des enfants » UNICEF - Développement d'actions	Développer des actions pour les enfants	Senlis	1000 €/ an	UNICEF France	Ville de Senlis	2020	2025	

AXE	Réf.	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTION	LIEU	COÛT (HT)	PARTENAIRES	FINANCEURS	DEBUT	FIN	REMARQUES
4	Q	Aménagement du rez-de-chaussée du Prieuré Saint-Maurice pour l'accueil du public	Offrir l'accès d'un lieu du patrimoine senlisien	SPR	-		Ville de Senlis		-	Reporté pour raisons financières (Hors PPI)
4	R	Restructuration de l'Hôtel du Vermandois pour des activités événementielles et un accueil du public (à confirmer)	Conservation du patrimoine et offre d'un service	SPR	-		Ville de Senlis	2019	-	Reporté pour raisons financières après études de faisabilité (Hors PPI)
Axe 5 – fournir l'accès aux équipements et services publics										
5	A	Développement de la fibre	Mise en place par des travaux de raccordement	SPR EcoQuartier Quartier Ordener	-	SMOTHD	CCSSO	2020	2026	
5	B	Développement wifi public	Mise en place par des travaux dans les équipements publics	SPR EcoQuartier Quartier Ordener	A définir selon les travaux des équipements publics		Ville de Senlis		2026	
5	C	Mise en place feuille de route démarche smart city	Renforcer l'inclusion numérique	Senlis CCSSO	12 260 €		Banque des Territoires	2019	2021	Etude non concluante, pas de suite.
5	D	Etude aménagement du manège en salle de spectacle / de diffusion	Offrir un équipement culturel à Senlis adapté pour la diffusion	Quartier Ordener	50 000 €	Europe – DRAC – CD 60 – Banque des Territoires	Ville de Senlis	2024	2026	

AXE	Réf.	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTION	LIEU	COÛT (HT)	PARTENAIRES	FINANCEURS	DEBUT	FIN	REMARQUES
5	E	Déplacement et programmation du Conservatoire municipal de musique et de danse dans l'ancien mess des officiers	Offrir un équipement aux normes et aux besoins des habitants	Quartier Ordener (Ancien mess des officiers)	4 950 000 €	Département de l'Oise - Région Hauts-de-France - Etat - Europe - PNR Oise Pays de France	Ville de Senlis - Banque des Territoires	2019	2025	
5	F	Poursuite de l'activité du cinéma du centre-ville ou aux abords	Préserver et améliorer l'offre de salles de cinéma en Ville	SPR	Subvention annuelle attribuée : 43 500 €	Cinéma Jeanne d'Arc de Senlis	Ville de Senlis - Association du Cinéma de Senlis	2019	2026	
5	G	Actions culturelles dans le cadre de la convention Pays d'Art et d'Histoire	Développement d'une politique culturelle et touristique à partir du patrimoine articulée avec les structures du territoire	SPR EcoQuartier Quartier Ordener	15 000 € / an	PNR Oise Pays de France Communes membres du PAH	Ville de Senlis - Ermenonville - Fontaine-Chaalis - Mont-l'Evêque - DRAC	2020	2026	
5	H	Equipe ment numérique de la médiathèque	Modernisation d'un équipement	SPR	90 000 €		Ville de Senlis Conseil Départementale de l'Oise	2018	2023	
5	I	Restructuration du groupe scolaire et de l'îlot Anne de Kiev	Modernisation d'un équipement et requalification d'un îlot en entrée de centre-historique Phase d'études	Ilot Anne de Kiev	66 240 €	Agence urbanisme OLV - Attitudes urbaines, Archétude, Sogéti, Ville en œuvre (maître d'œuvre)	Ville de Senlis (41 240 €) - Banque des Territoires (25 000 €)	09 2019	2025	Action reportée suite à l'étude et aux coûts financiers de mise en œuvre (Hors PPI)

AXE	Réf.	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTION	LIEU	COÛT (HT)	PARTENAIRES	FINANCEURS	DEBUT	FIN	REMARQUES
5	J	Réalisation du restaurant scolaire de l'école maternelle de Beauval	Amélioration des conditions d'accueil du public scolaire	Beauval	1 032 000 €	Atelier d'Architecture (maître d'œuvre)	Ville de Senlis Europe (Feder) 254 000 € Département de l'Oise 138 000 € DSIL 215 000 €	2019	2022	
5	K	Continuité et mise en place d'un programme pluriannuel d'investissement du développement performance énergétique patrimoine communal	Travaux d'amélioration pour de meilleures performances énergétiques	Senlis	400 000 € / an Dispositif Intracting 1 200 000 €	Setec (Etude diagnostic) Banque des Territoires Etat (Fonds Vert) Département de l'Oise Région Hauts-de-France	Ville de Senlis Banque des territoires (21 120€ - étude diag et intracting) Conseil département de l'Oise Etat Région Hauts de France	2019	2030	
5	L	Continuation du plan pluriannuel d'entretien des bâtiments communaux (rénovation du gymnase de Brichebay, gymnase Yves Carlier ...)	Travaux d'amélioration pour une optimisation du confort des équipements	Brichebay Parc des Sports Senlis	500 000 € / an		Ville de Senlis	2020	2026	
5	M	Création d'un point d'information dédié aux économies d'énergie et à la transition	Accompagner les habitants sur les questions environnementales et énergétiques	Senlis CCSSO	A définir	ADIL CCSSO ANAH	Ville de Senlis CCSSO	2021	2025	

AXE	Réf.	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTION	LIEU	COÛT (HT)	PARTENAIRES	FINANCEURS	DEBUT	FIN	REMARQUES
5	O	Poursuivre le développement de la vidéoprotection	Offrir une ambiance sécurisée aux administrés	SPR Senlis	50 000 € / an		Ville de Senlis Région Hauts-de-France	2018	2025	
5	P	Réflexion pour la réalisation d'un centre technique municipal	Offrir un équipement adapté et fonctionnel tout en valorisant un patrimoine foncier	Senlis	-		Ville de Senlis	x	x	Reporté pour raisons financières (Hors PPI)
5	Q	Construction d'un nouveau centre aquatique (ccsso)	Offrir un équipement sportif et de bien-être modernisé au territoire	Parc des Sports	16 335 500 €	H ₂ O, Chamming's Avocats, C5P (bureau études, programmiste)	CCSSO	2020	2026	
5	R	Création d'une maison des projets	Offrir un espace dédié à l'échange et à l'information sur diverses thématiques (notamment logement et économies d'énergies) et projets de la ville	Ancien logement de gardien de l'hôtel de ville	A définir	CCSSO	Ville de Senlis	2023	2024	

6.2. Calendrier général du projet

Chaque action dispose de son propre calendrier. Les détails sont précisés en annexe de l'avenant à la convention avec des « fiches actions » spécifiques.

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1 Calendrier

L'évaluation est réalisée a minima de façon annuelle, pour les indicateurs dont les données sont disponibles à ce rythme. Cette évaluation concerne les données issues de sources statistiques mais aussi du programme ACV. Aussi, elle doit permettre d'appréhender l'évolution du programme selon ce cycle annuel.

En complément de cette évaluation annuelle, des évaluations plus spécifiques peuvent être menées afin de mesurer le succès d'une action réalisée. Cet aspect s'adapte selon le type d'action menée (communication, évènement, aménagement, etc.).

7.2 Méthode

Le chef de projet pilote la démarche d'évaluation globale du programme Action Cœur de Ville sur Senlis ainsi que celle plus spécifiques aux différents projets identifiés par les fiches actions annexées à la convention.

Cette évaluation peut être réalisée avec l'accompagnement de l'agence d'urbanisme Oise-Les-Vallées.

Dans le cadre de cette évaluation, les données quantitatives seront croisées avec des données qualitatives permettant d'apprécier au mieux le programme Action Cœur de Ville Senlis.

Un comité d'évaluation est constitué pour suivre et rendre compte du processus d'évaluation. Il se réunit au lancement de l'évaluation, a minima une fois en cours puis lors de la clôture. Le comité d'évaluation politique est composé de :

- Un élu de la ville
- Du Sous-Préfet
- Représentant de la Banque des Territoires
- Représentant d'Action Logement
- Représentant local de l'Anah
- Tout autre partenaire signataire de la convention

Le comité d'évaluation technique est composé :

- Des services de la ville
- Du représentant de la Banque des Territoires
- Du représentant d'Action Logement
- Du représentant de l'Anah
- Du représentant de l'Etat déconcentré (DDT Oise)

Un compte-rendu sera adressé à chaque membre des différents comités, dès lors qu'il est réuni.

7.3 Objectifs et questions évaluatives

L'évaluation, centrée sur une action spécifique ou sur l'ensemble du programme ACV, doit permettre d'en mesurer la réussite et les conditions de celle-ci. Les questions posées doivent permettre d'évaluer si l'action, le programme, répondent aux enjeux initiaux identifiés.

7.4 Indicateurs retenus

Le tableau ci-après détermine les indicateurs retenus pour évaluer le programme ACV ainsi que les actions qui y sont inscrites. Il pourra être complété selon l'évolution des actions ou du dispositif et ne constitue pas une liste exhaustive.

Indicateur	Détail(s)	Source(s)
Nombre de logements	T1-2-3-4 et >T5	INSEE
Nombre de réhabilitations		Ville de Senlis
Nombre de logements construits		Ville de Senlis
Taux de vacance des logements		Oise Les Vallées / Ville de Senlis
Diversité occupation sociale	Logements sociaux / intermédiaires / salariés	RPLS / Ville de Senlis / Action Logement
Etat du parc de copropriétés	Recensement / Classement / Dossiers en cours	Ville de Senlis / Anah / Oise Les Vallées
Salubrité des logements	Arrêtés de périls / d'abandons	Ville de Senlis
Attractivité de l'offre	Taux de rotation	INSEE
Type de ménages et occupants		INSEE
Offre quantitative commerciale	Base Permanente des Equipements (BPE)	INSEE
Taux de vacance commerciale	Nombre de cellules vacantes	Ville de Senlis / Oise Les Vallées
Mobilités et connexions	Part modale de transports, actions en cours, linéaires aménagés	INSEE / Ville de Senlis
Stationnement	Offre quantitative, taux de rotation	Ville de Senlis
Accessibilité	Taux d'accessibilité secteur ORT et équipements	Ville de Senlis
Mise en valeur du patrimoine	Aménagements, réfection de façades, rénovation espaces publics	Ville de Senlis
Equipements et services	Diversité des équipements et service sur le secteur ORT	Ville de Senlis / INSEE (BPE)

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant peut être signé par le Maire au regard de la délibération initiale de la convention d'adhésion Action Cœur de Ville. L'avenant est aussi validé en Conseil Communautaire.

La Ville de Senlis et la Communauté de Communes Senlis Sud Oise s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A XXX, le XXX

Ville de Senlis	Communauté de Communes Senlis Sud Oise	Etat – Agence Nationale pour l’Amélioration de l’Habitat
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>[signataire]</i> Maire	<i>[signataire]</i> Président de l’EPCI	<i>[signataire]</i> Préfet/Préfète
Caisse des Dépôts Banque des Territoires	Action Logement	Chambre de Commerce et d’Industrie de l’Oise
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>[signataire]</i> Directeur régional	<i>[signataire]</i> Préfet/Préfète	<i>Signataire</i>
Chambre des Métiers et de l’Artisanat des Hauts-de- France	Agence d’Urbanisme Oise- les-Vallées	Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement de l’Oise
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>[signataire]</i>	<i>[signataire]</i>	<i>Signataire</i>
Office de Tourisme de Chantilly – Senlis	Association des Commerçants de Senlis	Conseil Régional des Hauts- de-France
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>[signataire]</i>	<i>[signataire]</i>	<i>Signataire</i>
Conseil Départemental de l’Oise	Parc Naturel Régional Oise – Pays de France	
[Signature]	[Signature]	
<i>[signataire]</i>	<i>[signataire]</i>	

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

Il est attendu des collectivités de faire un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de la réalisation du programme pour la période 2018-2022.

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

○ Actions livrées

Les actions livrées ou réalisées sont inscrites dans le tableau global du plan d'action. Elles sont représentées en vert.

26 actions sont concernées :

- 1A – Etude Habitat Oise Les Vallées
- 1C – Réhabilitation Bâtiment 4 Ordener (SA H.L.M. de l'Oise)
- 1F – Démolition reconstruction des bâtiments 18 et 27 Ordener (Clésence)
- 1G – Ecole Beauval (Logements – Clésence)
- 1K – Villa Sylva (privé – Pichet)
- 2B – Développement d'outils numérique à destination des commerçants
- 2C – Elaboration d'un document de sensibilisation sur les devantures commerciales
- 2D – Création d'un groupe de travail accompagnement commerces
- 2E – Création d'une communication en soutien aux commerçants
- 3D – Elaboration d'un schéma d'aménagement des voies cyclables
- 3F – Parking mutualisé de 172 places Ordener
- 3G – Parking souterrain de 150 places EcoQuartier
- 3H – Action Rézo Pource
- 4F – Restauration des Grandes Orgues de la Cathédrale
- 4J – Réflexion inscription patrimoine mondial de l'UNESCO
- 4k – Actions culturelles dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire et partenariat avec la Ville de Chantilly
- 4O – Année 2020 « Année verte »
- 4P – Labellisation « Ville amie des enfants » Unicef
- 5C – Feuille de route Smart City
- 5F – Poursuite activité du cinéma de centre-ville
- 5G – Actions culturelles dans le cadre de la convention Pays d'Art et d'Histoire
- 5H – Equipement numérique de la médiathèque
- 5J – Réalisation du restaurant scolaire de l'école maternelle de Beauval
- 5N – Adaptation des locaux de la police municipale
- 5O – Poursuite du développement de la vidéo protection

○ Actions en cours

Les actions en cours de réalisation sont également indiquées dans le tableau du plan d'action global et sont représentées en bleu.

28 actions sont concernées :

- 1B – Etude préopérationnelle OPAH-RU
- 1H – Zac EcoQuartier Phase 2 (D.B.I.)
- 1I – Zac EcoQuartier Phase 2 (Promogim)

- 1J – Zac EcoQuartier Phase 2 (site potentiel)
- 1L – Le Domaine d’Oréa (Privé – Vinci)
- 2A – Création nouveau point presse
- 3A – Aménagement du Pôle d’Echanges Multimodal et de ses abords
- 3B – Aménagement des poches de stationnement Cours Thoré Montmorency
- 3C – Aménagement des espaces publics de l’EcoQuartier
- 3E – Poursuite de la réfection des rues et réflexion sur le centre historique
- 3I – Création d’une nouvelle ligne de TUS
- 4A – Aménagement espaces publics quartier Ordener
- 4B – Programme de valorisation scénographique du patrimoine de Senlis
- 4C – Développement d’outils numériques en faveur du tourisme
- 4D – Etude de restauration du château royal
- 4E – Etude de restauration de la Cathédrale et entretien
- 4G – Cathédrale Notre Dame portail ouest
- 4H – Réaménagement Jardin du Roy
- 4I – Réflexion réaménagement Jardin Musée d’Art et d’Archéologie
- 4M – Encourager la présence du végétal dans le centre historique
- 4N – Poursuite d’aménagements paysager et gestion paysagère
- 5A – Développement de la fibre
- 5B – Développement du wifi public
- 5E – Déplacement et programmation du Conservatoire municipal de danse et de musique
- 5K – Plan pluriannuel d’investissement pour les performances énergétiques du patrimoine communal
- 5L – Plan pluriannuel d’entretien des bâtiments communaux
- 5Q – Construction d’un nouveau centre aquatique
- 5R – Création d’une maison des projets.

○ Actions reportées

4 actions ont été reportées pour des raisons financières, après études préalables réalisées par des prestataires spécialisés. Elles concernent notamment la création d’un nouveau centre technique municipal (Action 5-P), l’îlot Anne de Kiev (5-I), la réhabilitation de l’ancien hôtel du Vermandois (4-I) et l’aménagement du rez-de-chaussée du prieuré Saint Maurice.

Certaines actions n’apparaissent pas dans les tableaux ci-avant, signifiant qu’elles n’ont pas encore débuté.

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

A l’échelle de la convention ACV et de la phase de déploiement de l’opération de revitalisation du territoire, les calendriers de réalisation des actions inscrites ont globalement été respectés. Toutefois, le contexte sanitaire de la crise de la Covid, deux années durant, a ralenti la réalisation de projets structurants. Les comités de projets, de pilotages, ont été plus difficiles à mettre en œuvre tout comme les échanges avec les prestataires missionnés de la ville.

De plus, le contexte patrimonial de la ville allonge les délais administratifs. Bien que ceux-ci soient pris en considération dans les projets, les échanges préalables avec l'Architecte des Bâtiments de France, la Drac ou la Dreal peuvent faire glisser les calendriers, dans un souci de préservation du patrimoine bâti ou naturel senlisien. Ils n'en restent pas moins des partenaires précieux et un atout pour préserver la qualité et le cadre de vie de Senlis.

Dans le cadre de la convention initiale et des avenants afférents (notamment la phase de déploiement), plusieurs enjeux avaient été identifiés autour de 5 axes.

Il a été identifié, sur l'aspect habitat, qu'il est nécessaire de réduire la vacance de logements en améliorant la qualité de l'habitat et en diversifiant l'offre immobilière (typologie, accession, location). Une attention particulièrement est portée sur le centre-ville patrimonial donc la vacance est très nettement supérieure à la moyenne (20% contre 10% à l'échelle de la commune). Ces enjeux doivent permettre de répondre à d'autres enjeux que sont l'accroissement de la population et des solutions adaptées pour favoriser le retour des familles en centre-ville.

Bien que le taux de vacance commerciale du centre-ville de Senlis soit très faible (voire inexistant), plusieurs enjeux ont été identifiés sur cet aspect : maintenir l'offre commerciale qualitative et diversifiée, renforcer l'attractivité commerciale par le traitement des façades, vitrines et des espaces publics, adapter les commerces aux nouveaux comportements d'achat, capter les nouveaux Senlisiens. Sur le volet économique, en dehors des commerces du centre-ville, les commerces de quartiers périphériques doivent être maintenus et l'attractivité touristique, qui participe de l'activité économique, doit être développée.

Le renforcement et la redynamisation de Senlis doivent nécessairement prendre en compte les mobilités, l'accessibilité et les connexions entre les quartiers. Le pôle d'échange multimodal doit être aménagé et les mobilités douces, actives, doivent être développées et valorisées. Le stationnement est l'un des enjeux clés de l'attractivité de la ville, compte tenu du contexte urbain très contraint en centre historique, qui nécessite une mise en valeur patrimoniale. L'accessibilité de ce dernier doit être traitée, notamment pour les modes actifs, confrontés au trafic automobile.

Les formes urbaines de Senlis, ses espaces publics et son patrimoine doivent être mis en valeur, en raisons de la qualité patrimoniale, au sens historique. Le patrimoine naturel doit aussi être valorisé. Ces enjeux doivent pouvoir répondre à un développement d'une économie touristique porteuse.

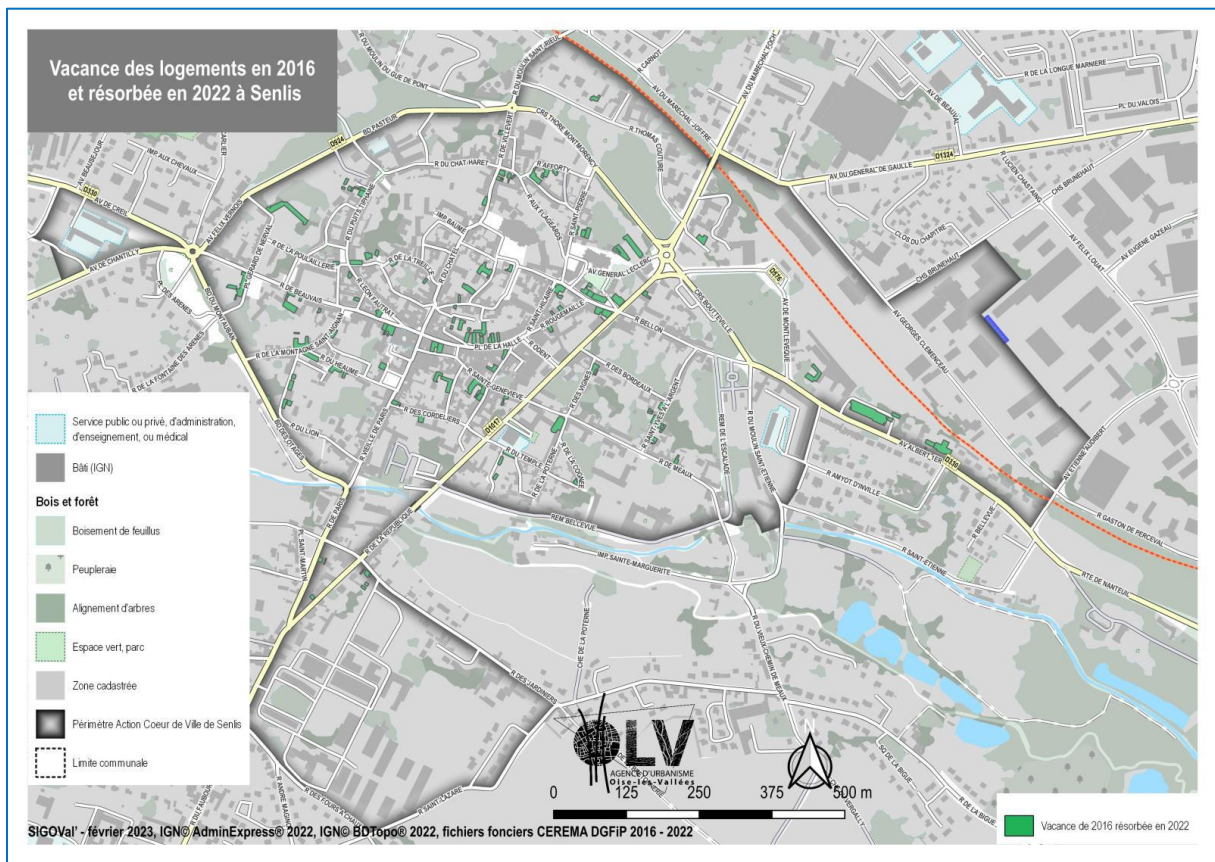
Enfin, la Ville doit s'assurer de fournir un accès aux équipements et aux services publics. Cela passe nécessairement par l'entretien d'un patrimoine important qui est, par ailleurs, confronté à des questions d'économies d'énergies dans le contexte de la transition écologique et énergétique.

Depuis le début du programme en 2018, et d'après les données de recensement de l'Insee (2023 pour l'année 2020), il a été constaté une inversion de la courbe de tendance de population avec un solde positif d'habitant entre 2019 et 2020. Cette tendance devrait se confirmer avec la livraison de nouveaux programmes de logements adaptés aux besoins identifiés (EcoQuartier, Ordener et projets privés).

Les programmes immobiliers sur le territoire (périmètre d'ORT) traduisent une dynamique de renouvellement urbain, notamment avec l'EcoQuartier sur les anciennes friches ferroviaires et l'ancien quartier militaire Ordener, aujourd'hui devenu un quartier mixte (activités économiques, équipements, logements). On observe également une dynamique favorable à l'investissement privé avec la réalisation de programmes aux abords du centre-ville historique (phase 2 de l'EcoQuartier, transformation de deux friches avenue de Creil en résidences de logement, etc.). Par ailleurs, ces programmes sont représentatifs de la volonté, pour la Ville, de favoriser le renouvellement urbain et la lutte contre l'étalement urbain, politiques intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Entre 2018 et 2022, 234 logements ont ainsi été livrés sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire, soit une moyenne de 58 logements par an (72 par an à l'échelle de la commune). Ces logements présentent une offre diversifiée d'accès à la propriété, de location libre et de logements conventionnés (64 LLI, 50 LLS, 12 PLSA, 45 PLAI notamment). On notera que les 45 PLAI sont gérés par l'ADOHJ (Association Départementale pour l'Habitat des Jeunes) pour y loger des jeunes actifs, apprentis, sur des durées très courtes. Globalement, les programmes immobiliers présentent une offre immobilière majoritairement composée de T2 et T3. Les T1 et T4 sont également présents en quantité non négligeable, ce qui permet d'attirer de jeunes actifs mais aussi des familles composées d'un ou plusieurs enfants.

Le taux de logements vacants sur le territoire communal est stable, qu'elle soit conjoncturelle ou structurelle. On observe toutefois en 2022 une dynamique amorcée de sortie de vacance de logements dans le centre historique, notamment à proximité du secteur commercial.



Enfin, bien qu'on observe une hausse générale entre 2014 et 2021 pour les maisons comme pour les appartements, celle-ci est contrastée par une relative stabilité dans la temporalité du programme Action Cœur de Ville (2018-2021).

En définitive, sur la thématique de l'habitat, les résultats disponibles présentent un bilan et une dynamique positifs qui doit pouvoir se confirmer sur la période du second volet Action Cœur de Ville.

Sur l'aspect des mobilités et d'après l'INSEE, la fréquentation des transports en commun enregistre une progression sur le territoire communal et à l'échelle de l'EPCI. En parallèle, la part d'usagers réalisant leurs trajets domicile travail à pieds ou à vélo (modes actifs) progresse très peu. Ces données sont à prendre avec précaution car le calendrier de réalisation des aménagements liés à la mobilité doit se déployer sur le calendrier d'ACV 2 (poches de stationnement, PEM, schéma cyclable).

Le commerce du centre-ville historique présente une dynamique et des éléments d'information positifs. L'ensemble des cellules commerciales du périmètre de sauvegarde est occupé par des activités diversifiées (équipements de la personne, de la maison, alimentation, services professionnels, etc.). Toutefois, la crise sanitaire de la Covid a été un facteur fragilisant qu'il convient de prendre en compte et qui impose une vigilance accrue sur le maintien d'un commerce dynamique et diversifié. Néanmoins, les quelques fermetures de commerces (quelle qu'en soit la raison) voient leur local occupé à nouveau dans un délai très réduit.

La mise en œuvre opérationnelle du programme a parfois rencontré quelques difficultés mineures, notamment liées aux contraintes patrimoniales particulièrement présentes à Senlis (l'ensemble de la commune est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France). Dans ce contexte, travailler avec les partenaires est un levier indispensable pour réussir à composer avec ces contraintes positives. D'autres difficultés sont apparues en cours de phase de déploiement, en raison du contexte d'explosion des coûts des énergies (gaz et électricité). Ces augmentations non anticipées ont amené la Ville à revoir le programme d'investissement pluriannuel et peuvent compliquer la réalisation de certains projets sur l'aspect financier). Toutefois, de nombreux projets emblématiques sont en cours de réalisation ou l'ont été sur le territoire communal, plus particulièrement au sein du secteur d'ORT.

Liste des projets emblématiques réalisés et en cours

Le Quartier Ordener :

Ancien quartier militaire, devenu friche suite au départ de l'armée en 2009, le site a été racheté par la Ville en 2013 dans l'objectif d'en faire un quartier où les fonctions urbaines se regroupent (activités économiques, équipements, logements).

Dans ce contexte, deux opérations de logements ont été réalisées :

- La première concerne la restructuration des bâtiments 18 et 27 par Clésence. Cette opération de réhabilitation et de démolition reconstruction offre 109 logements dont 45 gérés par l'Association Départementale pour l'Habitat des Jeunes (ADOHJ).
- La seconde, sur le bâtiment 4 et porté par la SA HLM de l'Oise, est une réhabilitation de 18 logements conventionnés dont deux sont dédiés à la colocation. Cette opération est marquée par une ambition environnementale forte (isolation vertueuse, réemploi des matériaux, chaufferie bois et utilisation de la domotique).

Des activités économiques se sont installées dans le quartier (Brasserie de Senlis, Manufacture de Senlis, MS Formation, activités de consulting, etc.). Elles embauchent près de 350 personnes et d'autres projets en cours devraient apporter d'autres emplois sur le site.

Un parking mutualisé d'une capacité de 172 places a été livré, permettant de maintenir le quartier piéton avec une offre de stationnement adaptée aux abords. Ce parking a été pensé de manière vertueuse avec une part importante de l'espace dédiée aux végétaux (noues, arbres, etc.), un stationnement perméable engazonné et une voirie perméable.

Le quartier Ordener est aussi destiné à accueillir des équipements et services publics, comme les services de la Douane, le « Manège » (salle permettant l'accueil d'événements et de manifestations) ou encore le futur conservatoire de musique et de danse, projet structurant détaillé ci-après, ce qui permettra notamment de faire de ce quartier un pôle de pratique et de diffusion culturelle à l'échelle de Senlis.

De plus, ce site accueille également de nombreuses associations comme en atteste la présence du CPIE, d'un « repair café » ou encore un tiers-lieu.

EcoQuartier

Le site de l'EcoQuartier, anciennement quartier de la gare SNCF désaffectée, est idéalement situé aux abords du centre-ville historique et de la zone d'activités économique. Il constitue l'une des dernières disponibilités foncières de la commune pour développer une offre de logement diversifiée et accompagnée par des équipements et services.

Le projet de réalisation de cet EcoQuartier se déroule en deux phases. La première, où la commune était propriétaire du foncier, a vu la réalisation de 114 logements par l'OPAC de l'Oise et Aubarne en 2020 (hors périmètre ZAC). Sur ces 114 logements, 50 sont des logements locatifs sociaux (LLS) dont 12 sont réservés à des seniors autonomes. Les 64 autres logements sont disponibles en accession classique à la propriété.

En complément de cette offre de logement, une maison de la petite enfance, construite en bois et labellisée Haute Qualité Environnementale (HQE) a été livrée en 2020 (les détails de ce projet structurants sont indiqués ci-après).

Cette première phase s'est engagée à respecter le cahier des charges du label EcoQuartier du Ministère de la Transition Ecologique.

La seconde phase de l'EcoQuartier, basée sur les mêmes principes, prévoit la réalisation de 691 logements répartis sur plusieurs tranches et propriétés foncières. Ce site, inscrit dans une zone d'aménagement concernée (ZAC) est rendu possible grâce au départ des entreprises installées sur ces fonciers. Aucune expropriation n'a été réalisée, ce qui n'était pas dans les objectifs de la Ville. En effet, les services et élus de la commune se sont efforcés de permettre aux entreprises ayant quitté ces sites de rester sur le territoire communal, tout en permettant à ces dernières de renforcer leur développement, par des opportunités foncières pertinentes. D'autres activités pourront toutefois cohabiter avec cet EcoQuartier (des cellules commerciales sont prévues pour accueillir des activités de proximité).

Parmi ces 611 logements, 297 sont en accession à la propriété, 102 sont des logements locatifs sociaux (LLS), 133 sont dédiés à une résidence seniors services, 79 sont des logements locatifs intermédiaires (LLI). Enfin, environ 80 logements sont prévus sur la dernière parcelle encore occupée par une entreprise. En complément de ces opérations réalisées par différents investisseurs privés, la Ville a programmé la réalisation d'espaces publics et le réaménagement de voies de circulation en y intégrant l'ensemble des mobilités existantes. Cela se traduit notamment par un parvis de 2000 m² en cœur de quartier, la réalisation de jardins publics, d'un espace de jeu dédié aux enfants et des connexions avec la voie verte qui constitue l'épine dorsale de l'EcoQuartier pour les déplacements en son sein et avec les autres quartiers.

Pôle petite enfance

Situé sur un site idéal, à proximité de la gare routière (et futur pôle d'échange multimodal), aux abords de l'EcoQuartier et à l'entrée du centre-ville du centre-ville historique, la concrétisation de ce projet de 580 mètres carré offre aux Senlisiens un équipement public structurant. Ce bâtiment abrite une structure multi-accueil de 40 berceaux auxquels s'ajoutent des locaux administratifs pour les services municipaux de la petite enfance et une salle mutualisable à destination de la crèche familiale. Cette structure répond à un besoin important de demande de garde d'enfants pour les actifs du territoire et est, de fait, un équipement qui renforce l'attractivité de la ville auprès d'un public familial.

Outre le service proposé par cet équipement, le bâtiment s'inscrit dans la démarche de l'EcoQuartier et est ainsi vertueux. D'ossature bois, il a été labellisé à la livraison HQE (Haute Qualité Environnementale).

Plan de financement du pôle petite enfance (définitif)

Coût global du projet : 2 233 000 €

<i>Ville de Senlis</i>	608 000 €
<i>Département de l'Oise</i>	437 000 €
<i>Région Hauts-de-France</i>	372 000 €
<i>Europe</i>	418 000 €
<i>Caisse d'Allocations Familiales</i>	398 000 €

Poches de stationnement (en cours)

Situées sur le périmètre du cours Thoré Montmorency (promenade végétale en remplacement des remparts aux XVIIIème et XIXème siècles). Ce secteur, aux abords du centre-ville historique, fait l'objet d'un aménagement qualitatif en collaboration avec l'ABF. Les poches réaménagées ont une ambition environnementale forte avec l'intégration d'un sol perméable. De plus, des végétaux ceinturent ces poches, permettant une meilleure intégration paysagère et venant restaurer le cadre historique du cours, en complément de nouvelles et nombreuses plantations d'arbres.

Ces aménagements doivent permettre l'amélioration des conditions de stationnement aux abords du centre-ville et, par leur qualité, proposent une alternative au stationnement contraint du centre-ville historique. La proximité avec celui-ci (quelques minutes à pieds) permet un renforcement de l'attractivité commerciale du centre-ville. Ces aménagements doivent permettre, à terme, de recréer 258 places de stationnement, soit 31 de plus qu'auparavant.

Pôle d'échange multimodal (en cours)

Le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), situé sur le site de l'ancienne gare SNCF de Senlis et sur ses abords, doit permettre de réorienter les services de mobilité de la gare routière actuellement désorganisée. Les aménagements devant améliorer la sécurité, l'accessibilité et le cadre urbain de la gare routière tiennent compte de toutes les formes de mobilité (bus, vélo, piéton, covoiturage, etc.).

Le territoire n'étant pas desservi par les transports ferroviaires, c'est un projet emblématique à l'échelle de la communauté de communes qui s'inscrit dans le plan de déplacement mutualisé du sud de l'Oise. La gare routière de Senlis est, en effet, un nœud structurant des transports en bus à l'échelle intracommunale et interurbaine voire à l'échelle régionale, par son positionnement vis-à-vis du pôle de Roissy et de l'aéroport (lignes de bus directes quotidiennes en direction de ce dernier).

Le projet Pôle d'Echanges Multimodal englobe une dimension patrimoniale très importante, compte tenu de l'inscription au titre des Monuments Historique du bâtiment de la gare et de ses annexes. Dans ce contexte, les annexes font l'objet d'une restauration clos et couvert en 2024 dans l'objectif d'accueillir des services liés à la mobilité (point chaud, atelier vélo, point info voyageur, etc.).

Voyage au temps des premiers rois de France (en cours)

La ville de Senlis est dotée d'un riche patrimoine. Dotée d'une cathédrale, de trois musées, de sites patrimoniaux, ces atouts doivent être valorisés.

Un programme global de restauration et de valorisation du patrimoine senlisien est à l'étude en exploitant l'aspect royal de la ville. Berceau de la dynastie capétienne, le parcours « Voyage aux temps des

premiers rois de France » a pour objectif de mettre en lumière cette histoire locale croisée avec l'histoire de France.

Ce projet aux ambitions importantes de restauration et valorisation de lieux emblématiques du patrimoine prévoit notamment la restauration du parc du château royal, de ses édifices, la restauration de la cathédrale et la mise en tourisme des tribunes, la valorisation de l'ancienne église Saint-Pierre, et encore de nombreux autres sites.

En définitive, déjà Site Patrimonial Remarquable (SPR) et au cœur du Pays d'Art et d'Histoire de Senlis à Ermenonville, l'attractivité du territoire est renforcée par un patrimoine valorisé qui doit aussi favoriser le développement et / ou renforcement d'une économie touristique au fort potentiel.

Conservatoire de danse et de musique (en cours)

Actuellement installé dans une ancienne école d'infirmière, celui-ci n'est plus adapté aux besoins de la pratique artistique. C'est un bâtiment vétuste avec d'importantes problématiques de mise aux normes. De plus, la croissance du conservatoire et la liste d'attente pour l'intégrer nécessitent le déplacement de l'équipement dans un lieu plus adapté à ses besoins.

Installé au cœur du quartier Ordener, dans l'ancien mess des officiers, et en relation avec le « Manège » aménagé en salle événementielle, ce service public de grande qualité participera à la diversité du quartier.

Le bâtiment fera l'objet d'une réhabilitation extension tout en préservant la qualité du bâti et en limitant l'artificialisation du site par une extension en sous-sol. Une approche résolument vertueuse est apportée sur ce projet. En effet, il intègre une approche biomimétique et favorise le réemploi des matériaux, le remaniement des sols pour mettre en place une isolation, etc.

D'une capacité future de 600 élèves (contre 500 actuellement), le conservatoire a pour ambition de devenir le pôle de musique actuelle à l'échelle du département. Il est également attendu une labellisation CRC (Conservatoire à Rayonnement Communal) une fois le bâtiment livré.

Construction d'un centre aquatique intercommunal (en cours)

Dans la perspective de remplacer la piscine communale Yves Carlier, construite en 1975, vétuste et ne répondant plus aux besoins et attente de la population, la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise a délibéré sur la création d'un centre aquatique intercommunal.

Ce centre aquatique sera situé sur les sites de l'actuelle piscine communale et du skateparc (qui sera redéployé sur un autre espace). Ce projet se composera d'un bassin aux normes pour la pratique de la natation et pour l'apprentissage, de bassins annexes (ludiques, etc.) et d'une offre de bien-être.

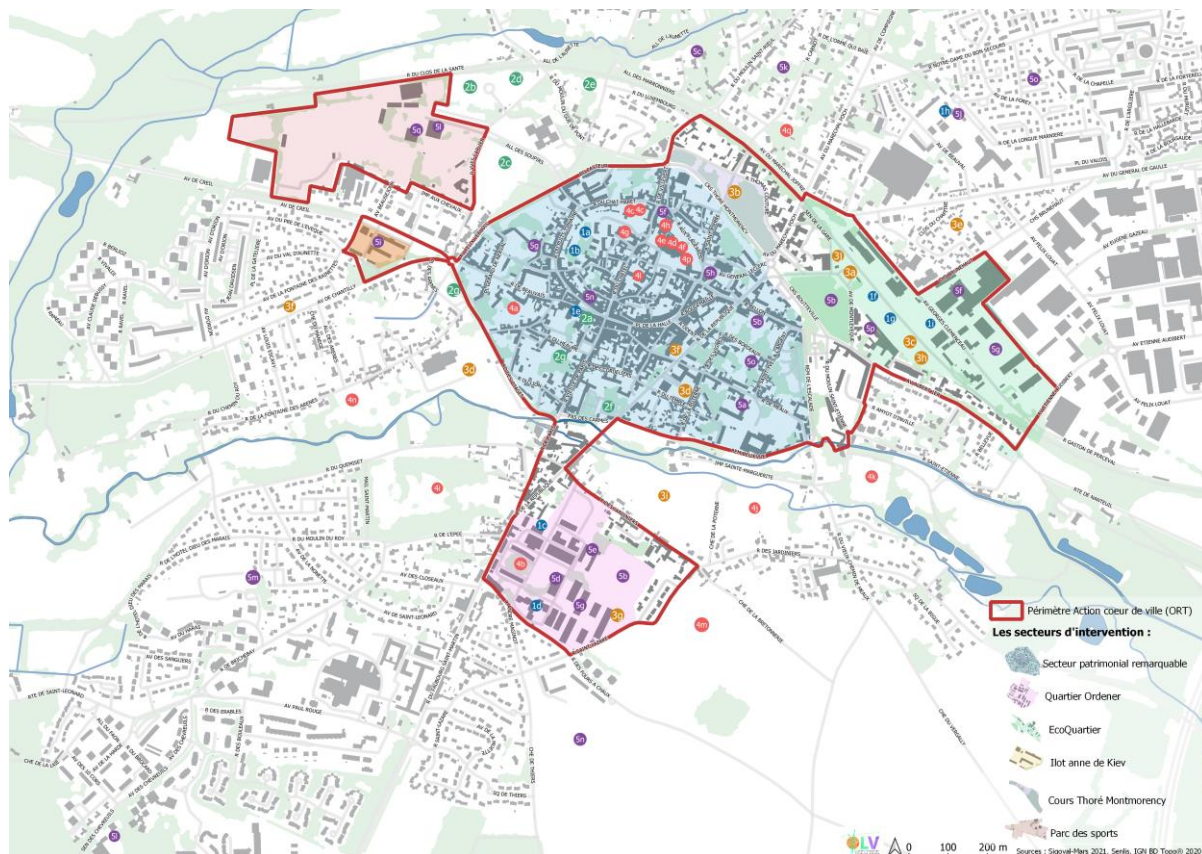
Annexe 1 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

Liste des fiches actions qui composent le plan d'action :

- 1A : Etude préopérationnelle à l'élaboration d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU)
- 1H-I-J : ZAC Phase 2 EcoQuartier
- 2A : Réalisation d'une maison de la presse
- 3A : Aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) et des abords
- 3B : Aménagement des poches de stationnement Cours Thoré Montmorency
- 3C : Aménagement des espaces publics de l'EcoQuartier Phase 2
- 4A : Aménagement des espaces publics Ordener
- 4B-D : Programme de valorisation du patrimoine de Senlis « Voyage au temps des premiers rois de France »
- 4C : Développement d'outils numériques en faveur du tourisme, de la culture et du patrimoine
- 4E-F-G : Restauration de la cathédrale de Senlis
- 4K : Actions culturelles convention Pays d'Art et d'Histoire de Senlis à Ermenonville
- 5A : Développement de la fibre
- 5B : Déploiement du réseau de wifi public
- 5D : Etude d'aménagement du Manège en salle de spectacle et de diffusion
- 5E : Conservatoire de danse et de musique
- 5K-L : Continuité et mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement du développement des performances énergétiques du patrimoine communal et entretien des bâtiments communaux
- 5Q : Construction d'un nouveau centre aquatique intercommunal
- 5R : Création d'une maison des projets

Les fiches actions sont disponibles en annexe 3 de la présente convention d'avenant.

Annexe 2 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention



Annexe 3 : Fiches actions ACV 2023-2026

Les fiches actions sont élaborées afin de déterminer leurs conditions de faisabilité. Pour rappel, elles sont rattachées à l'un des cinq axes du programme définis ci-après (et identiques à la première phase d'ACV 2018 – 2022)

	Période 2023-2026
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville

ACTION 1 B	Etude pré-opérationnelle à l'élaboration d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU)
Type de projet	Etude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre historique de la Ville (Site Patrimonial Remarquable)
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration / vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	
Description générale	Identifier les enjeux, les besoins, les périmètres, les outils et les partenaires à mobiliser pour favoriser la réhabilitation et la restructuration de l'habitat ancien, en Site Patrimonial Remarquable (SPR). Diagnostic de l'habitat, étude des besoins, accompagnement à la réalisation d'une convention d'OPAH-RU, proposition de pilotage et d'animation du dispositif.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la décision pour le lancement d'une OPAH - Quantifier et analyser les besoins en termes de rénovation et d'amélioration de l'habitat en centre-ville - Définition des outils (incitatifs, coercitifs) à mettre en place pour lutter contre la vacance et l'état insalubre / dégradé des logements. - Reconquête des étages des immeubles au-dessus rez-de-chaussée commerciaux - Préparation à la mise en œuvre d'un programme
Maitre d'ouvrage	Ville de Senlis (délégation de compétence CCSSO)
Partenaires locaux	Anah / Conseil Régional des Hauts-de-France / Action Logement / Insee / Agence d'urbanisme OLV, ADIL, CAUE, Pnr Oise – Pays de France, agences immobilières, notaires, fondation du patrimoine, etc.) / CCSSO
Coût total	47 682,6 € TTC
Financements prévisionnels	Ville de Senlis : 27 814, 85 € TTC (19 867,5 € HT) Anah : 19 867,5 € HT
Date de lancement	Février 2023
Date de livraison	Mars 2024
Indicateurs d'avancement	Conduite de l'étude – Comités techniques et comités de pilotage Réunions publiques Tenue du calendrier
Indicateurs de résultat	Livrables Identification des périmètres, besoins Mise en place d'une convention d'OPAH-RU ou d'outils incitatifs / coercitifs pour l'amélioration de l'habitat en centre-ville.

La ville de Senlis est caractérisée par un habitat ancien en centre-ville. Celui-ci est inscrit en Site Patrimonial Remarquable et nécessite, de fait, de le préserver

Les nombreuses contraintes liées au patrimoine, la forme urbaine et l'offre concurrente en dehors du centre-ville ancien, des travaux lourds et coûteux ou des difficultés d'accessibilité sont autant de facteurs qui, avec le temps, ont défavorisé l'installation de nouveaux habitants en centre-ville.

Avec un taux de logements vacants évalué à 20% en Site Patrimonial Remarquable (contre 10% à l'échelle de la ville – moyenne nationale), la Ville de Senlis a missionné un bureau d'étude pour une étude pré-opérationnelle destinée à évaluer l'opportunité de la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette étude doit permettre de définir les besoins et opportunités en matière d'amélioration de l'habitat ancien et de mettre en place des outils devant favoriser l'amélioration du parc de logement ancien du cœur de ville et la réduction du nombre de logements vacants. Elle doit également permettre à la municipalité d'évaluer les outils juridiques, techniques ou financiers les plus pertinents pour atteindre ces objectifs, qui participeront *de facto* à la préservation du patrimoine senlisien et à l'activité économique de proximité.

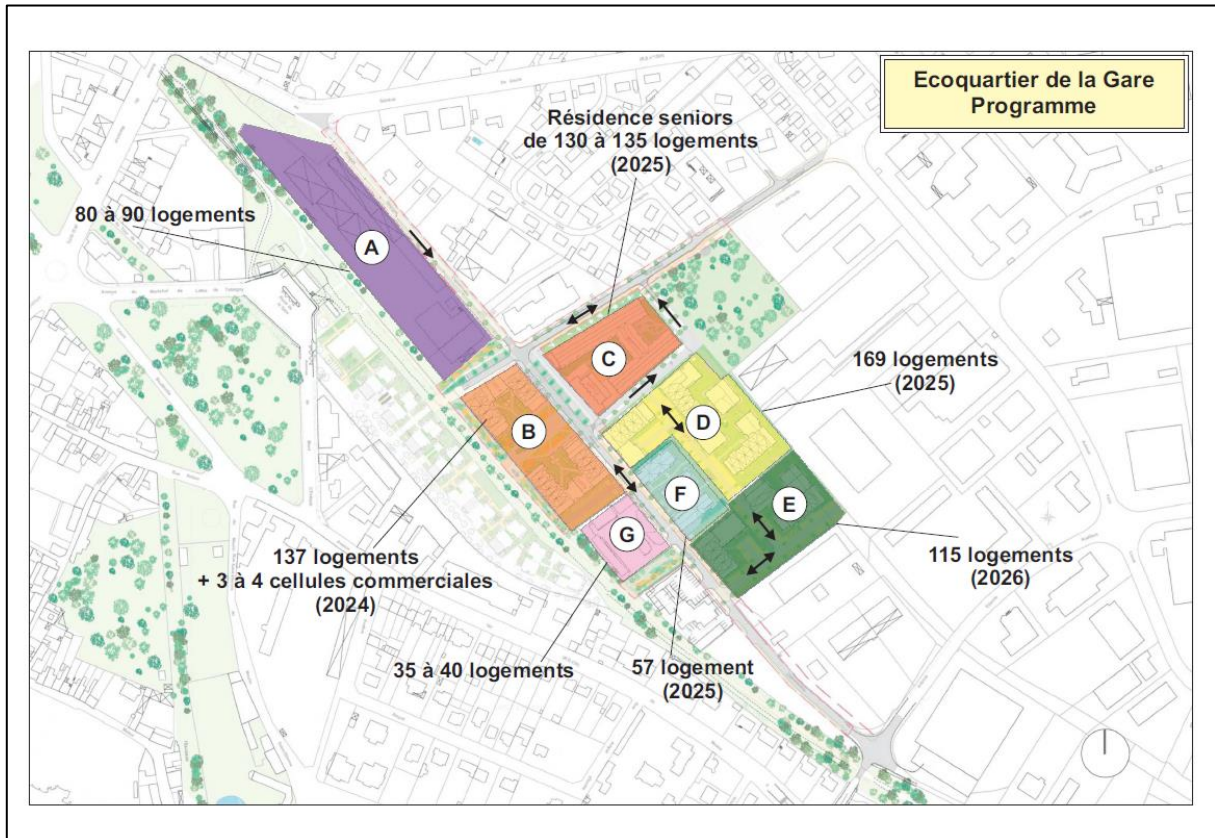
ACTION 1 H-I-J	ZAC Phase 2 EcoQuartier
Type de projet	Renouvellement urbain – Aménagement Phase 2 EcoQuartier
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration / Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	
Description générale	Réalisation d'opérations privées sur des terrains intégrés à la ZAC EcoQuartier Réalisation de 400 logements (DBI) dont une résidence senior service (133), des logements en accession et d'autres en LLS (102), en LLI (67) Réalisation de 45 logements en accession et 12 LLI (Promogim et Clésence) Potentiel foncier restant, création prévisionnelle de 80 logements
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre de logement adaptée aux besoins du territoire - Réalisation de plusieurs opérations d'aménagements intégrées dans une démarche d'écoquartier et de développement durable -
Maitre d'ouvrage	DBI Promogim Clésence
Partenaires locaux	-
Coût total	Opérations privées
Date de lancement	Début des travaux : fin 2022
Date de livraison	Livraison par tranches en 2024, 2025 et 2026
Indicateurs d'avancement	Avancement des chantiers Livraison des bâtiments
Indicateurs de résultat	Installations de ménages dans les logements.

La seconde phase de l'EcoQuartier prévoit la réalisation d'environ 600 logements répartis sur plusieurs tranches et propriétés foncières. Ce site, inscrit dans une zone d'aménagement concernée (ZAC) est rendu possible grâce au départ des entreprises installées sur ces fonciers. Aucune expropriation n'a été réalisée, ce qui n'était pas dans les objectifs de la Ville. En effet, les services et élus de la commune se sont efforcés de permettre aux entreprises ayant quitté ces sites de rester sur le territoire communal, tout en permettant à ces dernières de renforcer leur développement, par des opportunités foncières pertinentes. Par ailleurs, ce site constitue l'une des dernières grandes disponibilités foncières favorisant le renouvellement urbain, à l'échelle de la commune.

Au total, ce sont 297 logements qui sont destinés à l'accession à la propriété, 102 sont des logements locatifs sociaux (LLS), 133 sont dédiés à une résidence seniors services, 79 sont des logements locatifs intermédiaires (LLI). Enfin, environ 80 logements sont prévus sur la dernière parcelle encore occupée par une entreprise. Quelques commerces en rez-de-chaussée seront également réalisés et devraient être destinés à des activités économiques de proximités. En complément de ces opérations réalisées par différents investisseurs privés,

la Ville a programmé la réalisation d'espaces publics et le réaménagement de voies de circulation en y intégrant l'ensemble des mobilités existantes (cf fiche action axe 3 – C).

La carte ci-après représente l'ensemble des opérations sur site de la phase 2 EcoQuartier, dont les périodes de livraison prévues pour les opérations matures, en cours.



ACTION 2 A	Réalisation d'une maison de la presse
Type de projet	Commerce – Installation d'un service de presse
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	Suite à la fermeture il y a plusieurs années du dernier distributeur de presse, la Ville souhaite implanter un nouveau service commercial de ce secteur
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la diversité commerciale du centre-ville - Améliorer l'attractivité du cœur de ville - Offrir un service disparu à l'échelle du territoire
Maitre d'ouvrage	Ville de Senlis
Partenaires locaux	CCSSO
Coût total	Selon le porteur de projet
Date de lancement	4 ^{ème} trimestre 2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Comités techniques et de pilotage Rencontres avec les prestataires
Indicateurs de résultat	Installation d'un porteur de projet

Le cœur historique et commercial de Senlis dispose d'une offre commerciale dense et diversifiée. En comparaison d'autres centres-villes de communes inscrites dans le dispositif ACV, la Ville est peu concernée par le phénomène de vacance commerciale de longue durée. En effet, les locaux sont rapidement occupés par de nouveaux entrepreneurs et enseignes commerciales.

Toutefois, certains services ou activités commerciales, notamment dans le domaine de la presse, ont progressivement disparu, jusqu'à la fermeture du dernier commerçant exerçant cette activité il y a environ dix ans.

Dans le cadre du maintien d'une offre commerciale diversifiée et attractive, la Ville de Senlis souhaite favoriser l'installation d'un nouveau distributeur de presse. Les modalités de réalisation (marché, appel à projet, etc.) ainsi que le lieu exact font l'objet d'une réflexion en groupe de travail (Pôle d'Echanges Multimodal ou Centre-Ville).

L'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) a par ailleurs déjà prévu l'éventuelle installation d'un kiosque de presse avec un affichage publicitaire en cœur de ville.



ACTION 3 A	Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) et des abords
Type de projet	Action – Aménagement d'espaces publics
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions Articulation avec les thématiques de la transition écologique et énergétique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville
Date de signature	Marché de Maîtrise d'œuvre : 28 novembre 2019
Description générale	Création d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) par l'aménagement du parvis de la gare routière juxtaposée à l'EcoQuartier, aménagement des avenues d'accès et réhabilitation des annexes de la gare pour y accueillir des services liés au PEM.
Objectifs	Faciliter les déplacements et la mobilité Organiser les transports en commun et aider au développement des déplacements alternatifs Gérer le flux de lignes de bus et de cars urbains / interurbains Offrir un équipement de services dans le cadre de la réalisation de l'EcoQuartier Valoriser une entrée de ville à proximité du cœur historique, le cadre de vie et le patrimoine de la ville
Maitre d'ouvrage	Ville de Senlis Maîtrise d'œuvre : Urbicus, Cabinet Merlin et Soja Architecture
Partenaires locaux	Europe, Conseil Régional des Hauts-de-France, Conseil Départemental de l'Oise, SMTCO, Keolis, Etat, Drac & ABF
Coût total	3 237 600 HT dont 560 000 € HT pour les annexes de la Gare
Financements prévisionnels	Département de l'Oise / Région Hauts-de-France Fonds de dotation / Etat SMTCO / CCSSO / Europe
Date de lancement	Etudes : 4 ^{ème} trimestre 2019 Travaux : 4 ^{ème} trimestre 2023 / 1 ^{er} trimestre 2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Tenue des calendriers Dépôts des dossiers d'urbanisme Avancement des chantiers
Indicateurs de résultat	Qualité des aménagements Satisfaction des riverains et des usagers Utilisation des équipements et sécurisation des usagers

Le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) aménagé autour de l'ancienne gare SNCF de Senlis, aujourd'hui gare routière, permettra de réorganiser les services déjà existants en intégrant toutes les formes de mobilités (piétons, cyclistes, transports en commun, taxis, etc.).

Ce projet est un outil structurant à l'échelle de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise puisque le territoire n'est pas desservi par les infrastructures ferroviaires. Les travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal s'inscrivent dans le Plan de Déplacement

Mutualisé existant et qui concerne près de 250 000 habitants du sud de l'Oise. De plus, les lignes interurbaines routières de Roissy-Senlis-Creil et Chantilly-Senlis ont un taux de fréquentation élevé au regard des autres lignes du département.

Le caractère architectural remarquable des annexes et de la gare sera lui aussi valorisé. Ensemble inscrit au titre des Monuments Historiques, l'ancienne gare et ses annexes ont été érigées suite à l'incendie de l'ancienne gare en 1914 en suivant le projet de l'architecte Gustave Umbdenstock, de la Compagnie des chemins de fer du nord

N'étant plus une gare depuis un demi-siècle, la Ville de Senlis souhaite transformer les abords de ce lieu pour faciliter les connexions entre les différents modes de transports. Le site est un nœud de connexion où l'ensemble des lignes de bus, cars urbains et interurbains convergent. Cela représente une vingtaine de lignes de bus, dont les dessertes structurantes de Creil-Senlis-Roissy ou Compiègne-Senlis-Roissy. Le site accueille les deux lignes de bus (13 et 15) les plus fréquentées à l'échelle du département.

Le PEM, par ses aménagements, répond à la nécessité de sécuriser ce lieu situé à proximité de l'EcoQuartier (en cours de réalisation) et du centre-ville historique. Il répond aux enjeux de transition écologique en favorisant le développement des transports en commun, par un site adapté et des services associés dans les annexes de la gare. Des aménagements adaptés pour l'utilisation des taxis, des modes doux et actifs seront aussi réalisés.

Ce projet accompagne le projet de reconversion de la friche ferroviaire le long de la voie verte intercommunale dont les sites seront connectés par la réalisation d'un maillage viaire. La création d'un parking public souterrain dans la première phase de l'EcoQuartier complète le service en offrant un stationnement sécurisé de 150 places.

Enfin, le square de Verdun situé au cœur de site fera aussi l'objet de travaux paysagers d'amélioration et de plantation d'arbres.

ACTION 3 B	Aménagement des poches de stationnement Cours Thoré Montmorency
Type de projet	Travaux d'aménagement et de valorisation des poches de stationnement situées sur le Cours Thoré Montmorency
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Réalisation de travaux destinés à améliorer le stationnement aux abords du centre-ville tout en valorisant un espace végétal patrimonial du XVIIIème et XIXème siècles (Cours Thoré Montmorency)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les déplacements et la mobilité - Organiser les stationnements - Mise en valeur du patrimoine arboré - Valoriser des espaces à l'entrée du centre-ville historique - Réaliser un entretien optimisé avec une ambition écologique (perméabilisation des sols) - Améliorer l'attractivité commerciale et touristique du cœur de ville
Maitre d'ouvrage	Ville de Senlis
Partenaires locaux	Département de l'Oise, Drac & ABF, Région Hauts-de-France, Etat, PNR Oise Pays de France
Coût total	1 234 226,19 €
Financements prévisionnels	PNR Oise Pays de France : 9 495 € Département de l'Oise (Aides aux Communes) : 269 990 € Région Hauts-de-France (Enveloppe ACV) : 128 000 € Etat (DSIL) : 254 660 € Ville de Senlis : 298481,39 Fonds de concours CCSSO : 245 112 €
Date de lancement	Etudes : Fin 2019 – Fin 2022 Début des travaux : Juillet 2023
Date de livraison	Fin des travaux et livraison : Avril 2024
Indicateurs d'avancement	Tenue du calendrier Comités techniques et de pilotage Suivi du chantier
Indicateurs de résultat	Qualité paysagère du site Nombre d'arbres plantés Surface dés imperméabilisée Evolution du nombre de places de stationnement Exploitation du site

Les travaux de terrassement et de plantations permettant la création du Cours Thoré Montmorency remontant aux XVIIIème et XIXème siècles. Ils consistent en l'aplanissement du terrain des fossés, la démolition des ouvrages avancés de fortification, le terrassement

d'une place et la plantation d'ormes et de tilleuls. La promenade créée fut réservée aux piétons et les plantations se sont étendues jusqu'à la fin du XVIIIème siècle.

Les remparts ont ensuite été démantelées au cours du XIXème siècle, étendant ainsi les aménagements précédemment réalisés.

Sur cette zone, avec le développement croissant de l'automobile, des parkings ont été créés sous la forme de petites poches de stationnement. Plusieurs désordres ont été constatés : prépondérance de la voiture sur le cours, dégradation des revêtements et mobiliers, dépeuplement des plantations d'arbres, stationnement sauvages, etc.

La présente opération consiste à répondre aux besoins en termes de stationnement (258 places, soit 31 supplémentaires), d'attractivité commerciale et touristique en offrant un espace de stationnement qualitatif. Cet espace est aussi destiné à accueillir, ponctuellement, des événements (fête foraine de Saint-Rieul notamment). Cette opération doit également répondre à l'amélioration paysagère du site en plantant de nombreux arbres, en réduisant la place visuelle des poches de stationnement par une meilleure intégration paysagère. Pour poursuivre une démarche vertueuse, la place des piétons et autres modes doux, actifs est confortée sur les promenades et les revêtements réalisés seront perméables pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie, sur les espaces de stationnement et de circulation.

ACTION 3 C	Aménagements espaces publics EcoQuartier Phase 2
Type de projet	Aménagement des espaces publics de l'EcoQuartier
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions
Date de signature	
Description générale	Requalification de l'ancien quartier militaire Ordener. Réaménagement des espaces publics au sein du quartier.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les espaces publics de l'EcoQuartier - Favoriser les mobilités alternatives par le développement d'espaces sécurisés - Renforcer l'attractivité de l'EcoQuartier à tous les publics - Espaces publics créés pour un quartier à vocation mixte - Développer un EcoQuartier aux abords immédiats du centre-ville
Maître d'ouvrage	Ville de Senlis
Partenaires locaux	Département de l'Oise, Région Hauts-de-France, CCSSO
Coût total	4 530 000 €
Financements prévisionnels	Ville de Senlis
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Cotech, Copil, Attribution des marchés, avancement des travaux, réunions de chantier
Indicateurs de résultat	Livraison des équipements et espaces publics aménagés

Dans le cadre de la réalisation d'environ 600 logements sur le site de la ZAC EcoQuartier (Phase 2 – voir fiche action 1 – H-I-J), la Ville engage la réalisation de travaux d'aménagements sur plusieurs secteurs de l'espace public.

Ainsi, l'Avenue Clémenceau et la Chaussée Brunehaut font l'objet d'une réhabilitation qui intègre les déplacements alternatifs aux véhicules motorisés : Modes doux, modes actifs (piétons, cyclistes, etc.).

De plus, un espace public sous forme de place urbaine est prévu au cœur de l'EcoQuartier. Du mobilier urbain, des espaces dédiés aux enfants (jeux en structure) seront notamment implantés.

L'ensemble de ces aménagements, inscrits dans l'objectif d'en faire un EcoQuartier, prend en compte les aménagements paysagers, de végétaux, la gestion des eaux et limite autant que possible l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols. Ils s'inscrivent également dans le maillage le long de la voie verte, épine dorsale des deux phases de l'EcoQuartier.

ACTION 4 A	Aménagements espaces publics Ordener
Type de projet	Aménagement des espaces publics de l'ancien quartier militaire Ordener
Axe de rattachement	Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Requalification de l'ancien quartier militaire Ordener. Réaménagement des espaces publics au sein du quartier.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le patrimoine militaire du quartier - Favoriser les modes doux par l'aménagement d'un espace type « campus » (cœur du quartier piéton). - Rénovation des réseaux de distribution - Espaces publics créés pour un quartier à vocation mixte
Maître d'ouvrage	Ville de Senlis / CCSSO
Partenaires locaux	Département de l'Oise, Conseil Régional des Hauts-de-France, Etat, Europe, Drac et ABF, Action Logement, SA HLM, Clésence, acteurs économiques et associatifs, CCSSO
Coût total	Inscrit au PPI : 950 000 € (échéance 2026)
Financements prévisionnels	Ville de Senlis Etat (Fonds Vert) Département de l'Oise Conseil Régional des Hauts-de-France
Date de lancement	2023
Date de livraison	2030
Indicateurs d'avancement	Etudes, comités techniques, comités de pilotage Marchés de travaux
Indicateurs de résultat	Livrables Réalisation des aménagements Tenue du calendrier

Le quartier Ordener est un ancien site de l'armée française, dont les plus anciennes constructions datent de la fin du XIX^{ème} siècle (1873). Celui-ci, désaffecté par l'armée en 2009, a été acquis par la ville de Senlis en décembre 2013. Ce site de 10 hectares situé à 300 mètres au sud du centre-ville permet la réalisation d'un quartier mixte regroupant des activités économiques, des équipements publics, privés et des logements à l'offre diversifiée (publics étudiants et jeunes actifs et salariés notamment).

En tant que site militaire, le quartier Ordener a fonctionné de façon unitaire comme un site fermé et indépendant, à l'opposé de ce qu'il doit devenir, un quartier ouvert sur la ville. Plusieurs opérations ont aujourd'hui été réalisées. 18 logements ont été réhabilités par la SA HLM de l'Oise (bâtiment 4) et 109 autres par Clésence (réhabilitation et démolition – reconstruction des bâtiments 18 et 27). Ces logements permettent de disposer d'une offre différente des opérations immobilières plus classiques : Un logement social en colocation (5 chambres), d'autres gérés par l'ADOHJ (association départementale de l'Oise pour l'habitat des jeunes) pour des locations de courte durée (contrats précaires, apprentis, etc.). En plus de ces opérations de logement, le site Ordener a permis l'implantation d'activités économiques

qui regroupent déjà près de 350 emplois. Des espaces étant encore disponible, ce nombre est amené à augmenter avec le développement du quartier. Des services publics y sont également implantés avec le Manège (d'une capacité de 1000 personnes) pour accueillir différentes manifestations (culturelles, évènementielles). Le conservatoire de danse et de musique doit être déplacé au sein du quartier Ordener, dans l'ancien mess des officiers. Enfin, un parking mutualisé, d'une capacité de 172 places, a été réalisé en lieu et places d'hangars militaires sans intérêt architectural particulier.

Les opérations de réhabilitation ayant beaucoup avancé depuis 10 ans et l'acquisition du site par la Ville, et pour compléter la rénovation urbaine de cet ancien quartier militaire, les opérations d'aménagements des espaces publics doivent être pensées en cohérence avec l'esprit du quartier qui se veut mixte et apaisé (cœur piéton, accessibilité et stationnement véhicule aux abords). Les voies ont été classées dans le domaine public communal et nommées en référence à l'histoire militaire du site.

Compte tenu des coûts prévisionnels importants et du contexte d'inflation des prix dans leur globalité, ces aménagements, initialement prévus dans le schéma global d'aménagement du quartier, ont été reportés et décalés dans le calendrier. Des ressources financières sont toutefois préservées pour les études jusque 2026.

Titre du projet 4 B – D	Voyage au temps des premiers rois de France
Type de projet	Elaboration d'un programme de restauration / valorisation touristique du patrimoine de Senlis
Axe de rattachement	Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Parcours de valorisation patrimoniale « Voyage au temps des premiers rois de France »
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les sites emblématiques patrimoniaux de la ville de Senlis - Faire découvrir aux habitants et aux touristes les monuments historiques de la ville à travers un parcours historique et patrimonial cohérent - Développer des dispositifs de médiation innovants - Faire rayonner le patrimoine de la ville et renforcer son attractivité - Développer un projet fédérateur auprès des acteurs du territoire
Maitre d'ouvrage	Ville de Senlis
Partenaires locaux	Région Hauts-de-France, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Département de l'Oise, Fonds de dotation de Senlis, Banque des Territoires, Parc Naturel Régional Oise Pays de France, CCSSO, Office de Tourisme Chantilly Senlis, Oise Tourisme
Coût total	Etude de scénographie du parc du château royal : 40 000 € Etude ACMH Cathédrale et étude ACMH Château royal : 50 000 € Budget global PPI (2020-2026) : 900 000 € (travaux et études dans le cadre du projet)
Financements prévisionnels	Etude de scénographie : <ul style="list-style-type: none"> - CRTO : 16000 € - Banque des Territoires : 12000 € - Ville de Senlis : 12000 € Etude ACMH Château Royal : 20 880 € Ville de Senlis Drac Hauts-de-France AAP Destination France 2023
Date de lancement	Etudes : 2023
Date de livraison	2030
Indicateurs d'avancement	Tenue du calendrier Réalisation des études – Comités techniques et de pilotage Choix d'un programme de travaux
Indicateurs de résultat	Restitution des études Calendrier et programme de travaux Réalisation des aménagements

La Ville de Senlis est une des portes d'entrée du territoire de l'Oise en matière touristique. Dotée d'une cathédrale, de trois musées, de nombreux sites patrimoniaux et d'un centre-ville historique situé au cœur d'un Site Patrimonial Remarquable, la ville dispose de nombreux atouts.

La commune souhaite valoriser ces sites patrimoniaux emblématiques en les reliant autour d'une thématique commune, celle de la ville royale. En effet, Senlis fut le berceau de la dynastie capétienne et la résidence de nombreux rois de France. Le parcours « Voyage au temps des premiers rois de France » souhaite mettre en exergue cet héritage en mettant en lumière plusieurs de ses monuments où l'histoire locale se confond avec l'histoire de France.

Cet ambitieux projet comporte une dizaine de sites répartis dans le centre historique de la ville et permettrait aux visiteurs de se laisser guider et de découvrir des endroits actuellement cachés, fermés ou actuellement inaccessibles.

Des dispositifs de médiation et d'interprétation du patrimoine innovants seront déployés sur l'ensemble du parcours. Ils favoriseront l'appropriation du patrimoine par tous les publics. Ces dispositifs doivent toutefois composer avec les impératifs de restauration du patrimoine senlisien car plusieurs sites se dégradent avec le temps. Il convient donc, en parallèle du projet de valorisation, de mener plusieurs études diagnostics pour évaluer les besoins de restauration de ces sites. Dans ce contexte, plusieurs études ACMH sont prévues pour 2023 – 2024.

ACTION 4 C	Développement d'outils numérique en faveur du tourisme, de la culture et du patrimoine
Type de projet	Déploiement d'un outil numérique pour renforcer l'attractivité touristique du territoire
Axe de rattachement	Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Réalisation d'un ou plusieurs outils de médiation numérique devant participer à la valorisation du patrimoine de Senlis, notamment dans le cadre du projet « Voyage au temps des premiers rois de France ».
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les sites emblématiques patrimoniaux de la ville de Senlis - Faire découvrir aux habitants et aux touristes les monuments historiques de la ville à travers un parcours historique et patrimonial cohérent - Développer des dispositifs de médiation innovants - Faire rayonner le patrimoine de la ville et renforcer son attractivité - Développer un projet fédérateur auprès des acteurs du territoire
Maitre d'ouvrage	Ville de Senlis
Partenaires locaux	Région Hauts-de-France, Département de l'Oise, Parc naturel Région Oise Pays-de-France, Office de Tourisme Chantilly Senlis
Coût total	50 000 €
Financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> - CRTO Région Hauts de France 16 000 € - Ville de Senlis 34 000 €
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Tenue du calendrier
Indicateurs de résultat	Tenue du calendrier Disponibilité de l'outil numérique

ACTION E – F – G	Restauration de la Cathédrale de Senlis
Type de projet	Travaux d'entretien, de sécurisation et de valorisation de la cathédrale de Senlis
Axe de rattachement	Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Travaux annuels d'entretien, portail ouest, Grandes Orgues, accessibilité des tribunes, sécurité incendie. Site intégré au programme Voyage au temps des premiers rois de France.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver l'attractivité d'un lieu au rayonnement culturel - Mise en valeur d'un patrimoine classé au titre des Monuments Historiques appartenant à la ville
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	DRAC, Fondation du patrimoine, Office de Tourisme Chantilly Senlis, Conseil départemental de l'Oise, Amis des Orgues, Paroisse, Fonds de dotation de Senlis, Banque des Territoires
Coût total	Etude ACMH Diagnostic Cathédrale (restauration + sécurité incendie) : 76 353,85 € Etude sur le portail Ouest (AMO restauration du portail) : 53 568 €. Restauration des Grandes Orgues : 1 125 760 €
Financements prévisionnels	<p>Etude portail Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville de Senlis : 26 784 € - Banque des Territoires : 26 784 € <p>Grandes Orgues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville de Senlis - Conseil départemental de l'Oise : 181 920 € - DRAC : 83 626 € - Amis des Orgues : 350 000 € - Fondation du patrimoine : 60 000 € - Conseil Régional : 110 000 € <p>Etude ACMH</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville de Senlis - Etat DRAC <p>Ville de Senlis Drac Conseil département de l'Oise Conseil Régional Fondation du patrimoine Fonds de dotation de Senlis Banque des Territoires</p>
Indicateurs d'avancement	Tenue du calendrier Comités techniques et de pilotage relatifs aux études
Indicateurs de résultat	Mise en place d'un calendrier de réalisation Restitution des études Choix du programme de travaux

La Cathédrale Notre-Dame de Senlis, de dimension modeste et bâtie à partir du XIIème siècle, constitue un témoin de l'architecture gothique et un site patrimonial structurant du cœur de ville senlisien. La ville devient propriétaire de l'édifice au début du XIXème siècle, suite au Concordat. Le bâtiment est classé au titre des Monuments Historiques dès 1840. Ce patrimoine représente un coût d'entretien important (dévégétalisation de ses façades, nettoyage régulier, opérations de restaurations, etc.). C'est un chantier permanent.

En complément de ces opérations d'entretien du bâtiment, les Grandes Orgues ont été entièrement restaurées et inaugurées au mois de décembre 2022 après plusieurs années de chantier.

Suite à l'incendie de la Cathédrale Notre-Dame à Paris, la Ville doit aussi procéder à une mise aux normes électrique et à des opérations liées à la sécurité incendie, qui représentent un coût supplémentaire. Ce coût sera estimé par l'étude ACMH.

Enfin, dans le cadre du projet « Voyage au temps des Premiers Rois de France », il est prévu notamment un aménagement et une mise en accessibilité des tribunes de la Cathédrale, en y réalisant des travaux de mise aux normes électriques et le déménagement d'anciens vitraux et lapidaires qui y sont stockés.

ACTION 4 K	Actions culturelles dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire et partenariat avec la Ville de Chantilly
Type de projet	Actions culturelles dans le cadre de la convention PAH de Senlis à Ermenonville
Axe de rattachement	Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	15 septembre 2015
Description générale	Les Villes et Pays d'Art et d'Histoire s'engagent à développer une politique culturelle et touristique à partir du patrimoine articulée avec les structures culturelles.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère - Présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale - Initiation du public jeune à l'architecture, l'urbanisme, au paysage et au patrimoine - Offrir au public touristique des visites de qualité avec un personnel qualifié
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	DRAC, Fondation du patrimoine, Office de Tourisme Chantilly Senlis, Conseil départemental de l'Oise, communes membres
Coût total	15 000 € / an
Financements prévisionnels	-
Date de lancement	15 septembre 2015
Date de livraison	-
Indicateurs d'avancement	Mise en œuvre de la convention PAH
Indicateurs de résultat	<p>Mise en place d'un calendrier de réalisation</p> <p>Actions mises en œuvre</p> <p>Bilans liés à la convention PAH.</p> <p>Réunion du comité directeur (une fois par an).</p>

Le label Pays d'Art et d'Histoire de Senlis à Ermenonville a été obtenu en 2015 grâce à l'engagement dans une démarche volontaire et commune (des collectivités citées ci-après) de valorisation du patrimoine.

Le Pays d'Art et d'Histoire s'étend sur les territoires communaux de Senlis, Mont-l'Evêque, Fontaine-Chaalis et Ermenonville, au cœur du parc naturel régional Oise Pays-de-France. Cet espace se caractérise par une forte cohérence géographique et historique qui fonde son identité patrimoniale. Ce territoire conserve un maillage de sites emblématiques des pouvoirs royaux et religieux, des lieux de villégiature et des jardins préservés, le souvenir des artistes attirés par ce cadre. Ces thématiques structurent le Pays d'Art et d'Histoire.

ACTION 5 A	Développement de la fibre
Type de projet	Déployer l'accès à la fibre pour les ménages
Axe de rattachement	Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services
Date de signature	
Description générale	Rendre accessible internet à tous les publics et renforcer l'attractivité du territoire par l'installation progressive de la fibre.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité du territoire par une offre numérique en adéquation avec les besoins des populations - Moderniser et renforcer les accès à internet
Maitre d'ouvrage	CCSO
Partenaires locaux	SMOTHD
Coût total	-
Financements prévisionnels	-
Date de lancement	-
Date de livraison	-
Indicateurs d'avancement	Tenue du calendrier, branchement de logements à la fibre
Indicateurs de résultat	Taux de couverture de la fibre sur le territoire

Dans un contexte de déploiement de la fibre à l'échelle nationale, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise pilote celui-ci sur le territoire intercommunal. A l'échelle de la Ville de Senlis, le raccordement FttH se fait progressivement et chaque nouvelle opération immobilière, (construction neuve ou réhabilitation) fait l'objet d'un raccordement à la fibre.

Disposer d'une offre numérique et d'un accès à la fibre sur l'ensemble du territoire constitue un facteur d'attractivité important pour Senlis. Avoir une connexion internet performante est un critère de plus en plus important pour les particuliers comme les entreprises, et maintenant pour les employés et employeurs ayant recours au télétravail.

ACTION 5 B	Déploiement du réseau de wifi public
Type de projet	Déployer le wifi public sur le territoire communal
Axe de rattachement	Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services
Date de signature	
Description générale	Rendre accessible internet à tous les publics Développer les protocoles de communication sans fil afin d'améliorer la transmission de données à travers la ville pour les utilisateurs
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de l'information pour renforcer l'attractivité des équipements publics et des animations en centre-ville - Offrir un accès par les supports numériques en appui au développement commercial, à la diffusion culturelle aux habitants et aux touristes
Maitre d'ouvrage	Ville de Senlis
Partenaires locaux	-
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	Autofinancement ville de Senlis
Date de lancement	2019
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Tenue du calendrier
Indicateurs de résultat	Mise en place des protocoles Amélioration de la diffusion de l'information

La Ville de Senlis souhaite allier son caractère patrimonial à une modernisation des services. C'est dans ce cadre qu'elle développe des outils de diffusion de l'information. Le développement numérique du territoire progresse avec le déploiement de la fibre optique pour l'ensemble des habitants, en particulier sur le secteur du centre-ville historique.

A ce jour, l'offre wifi « Ville de Senlis » est accessible dans différents lieux du centre-ville et des quartiers : Ordener, Hôtel de Ville, médiathèque, police, conservatoire, espace Saint-Pierre, gymnase du parc des sports, écoles, etc.

ACTION 5 D	Etude d'aménagement du Manège en salle de spectacle / diffusion
Type de projet	Etude d'aménagement du Manège en salle de spectacle et de diffusion
Axe de rattachement	Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services
Date de signature	
Description générale	Etude d'aménagement de l'espace du Manège sur le quartier Ordener, en une salle de spectacle et de diffusion
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir à la Ville un équipement culturel pouvant accueillir des spectacles et des concerts, une salle de diffusion - Contribuer au développement d'un pôle culturel majeur au sein du quartier Ordener qui accueillera également le conservatoire de danse et de musique en 2026
Maitre d'ouvrage	Ville de Senlis
Partenaires locaux	Département de l'Oise, Drac, Europe, Banque des Territoires, Office de Tourisme Chantilly-Senlis
Coût total	50 000 €
Financements prévisionnels	Ville de Senlis Banque des Territoires
Date de lancement	2024
Date de livraison	2024 – début 2025
Indicateurs d'avancement	Tenue du calendrier Réalisation de l'étude
Indicateurs de résultat	Restitution de l'étude de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'un équipement de diffusion

Lors de l'acquisition par la Ville de l'ancien quartier militaire Ordener en 2013, à proximité du centre-ville historique, la municipalité a émis la volonté de transformer ce site en un quartier mixte regroupant des activités économiques, des équipements et des logements en réhabilitant des bâtiments existants.

Le bâtiment 19 était un ancien manège à chevaux utilisé comme salle de sport par l'Armée. Il a été mis aux normes par la Ville sur le plan de la sécurité (900 personnes debout, ERP) afin d'accueillir des manifestations culturelles et évènementielles. Aujourd'hui, la Ville souhaite réaliser un aménagement du bâtiment pour le transformer aussi en une salle de spectacle avec notamment un espace scénique, une régie, des gradins mobiles afin de disposer d'un espace de diffusion adapté tout en préservant la modularité du lieu.

De plus, ce bâtiment est situé à côté du futur conservatoire de danse et de musique (qui sera réalisé dans l'ancien mess des officiers), ce qui permettra de réaliser, à terme, un pôle culturel majeur dans ce quartier, à l'échelle du territoire senlisien.

ACTION 5 E	Conservatoire de musique et de danse
Type de projet	Programmation et déplacement du nouveau conservatoire de musique et de danse
Axe de rattachement	Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services
Date de signature	
Description générale	Réalisation du nouveau conservatoire de danse et de musique dans l'ancien mess des officiers, sur le quartier Ordener.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un équipement culturel répondant aux normes actuelles et aux besoins des habitants - Revitaliser le quartier Ordener - Développer les services d'enseignement artistique - Obtenir le label de Conservatoire à Rayonnement Communal
Maitre d'ouvrage	Ville de Senlis
Partenaires locaux	Département de l'Oise, Drac, Europe, Banque des Territoires, Région Hauts-de-France, Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France, Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Coût total	6 850 000 € (4 950 000 € HT de travaux)
Financements prévisionnels	Département de l'Oise : 1 250 000 € Région Hauts de France : 600 000 € PNR Oise Pays-de-France : 25 000 € Etat (FNADT) : 500 000 € Communauté de Commune Senlis Sud Oise : 900 000 € Ville de Senlis : 1 675 000 € Europe Feder :
Date de lancement	Etudes en cours Début des travaux 1 ^{er} trimestre 2024
Date de livraison	Livraison du bâtiment Fin 2025
Indicateurs d'avancement	Tenue du calendrier Avancement du chantier
Indicateurs de résultat	Livraison du bâtiment Exploitation du conservatoire Labellisation Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC)

Le conservatoire de danse et de musique municipal est actuellement installé dans un quartier qui s'est développé au cours de la seconde partie du XX^{ème} siècle dans une ancienne école d'infirmières de l'hôpital (bâtiment des années 1970). Aujourd'hui vétuste, avec des problématiques importantes de mise aux normes, il n'est pas adapté à l'enseignement de la danse et de la musique.

Parallèlement, le conservatoire connaît une croissance accrue des inscriptions depuis 8 ans. On compte aujourd'hui 500 élèves et une liste d'attente de plus de 100 personnes. Ce développement de l'activité, conjointement à la réalisation d'un nouvel équipement, permettrait d'obtenir le label de Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).

Dans le cadre de la convention Action Cœur de Ville, des études de faisabilité et de programmation ont été réalisées avec le soutien de la Banque des Territoires pour explorer

l'opportunité d'installer ce nouveau conservatoire dans l'ancien mess des officiers du quartier Ordener. Les études ont démontré la pertinence de la réalisation de ce projet, d'autant plus qu'il se situe à proximité immédiate de l'équipement du « Manège », qui permet la réalisation de manifestations culturelles et évènementielles. Cet équipement permettra également de regrouper l'ensemble des activités du conservatoire, dispersées sur de nombreux sites de la commune.

Installé au centre du quartier, ce futur conservatoire contribuera à la diversification des activités par l'ajout d'un service public structurant et porteur de dynamisme. Le bâtiment s'inscrit dans une démarche vertueuse souhaitée par la collectivité. Ainsi, il fait l'objet d'une réhabilitation et d'une extension limitée car déployée en sous-sol. Les espaces verts existants sont confortés et le réemploi des matériaux sera favorisé, tout comme l'utilisation de matériaux biosourcés. De plus, la dimension biomimétique, critère essentiel du concours d'architecte conduit en 2022, est mise en avant avec, par exemple, la gestion de la ventilation naturelle selon le principe des « terriers ».

Le permis de construire doit être déposé pour le 4^{ème} trimestre 2023 pour que les travaux soient engagés au 1^{er} semestre 2024. La livraison est prévue l'année 2026.

ACTION 5 K – L	Continuité et mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement du développement des performances énergétiques du patrimoine communal Entretien des bâtiments communaux
Type de projet	Elaboration d'un programme d'action de rénovation énergétique du patrimoine communal après audit énergétique
Axe de rattachement	Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
Date de signature	
Description générale	La vétusté des bâtiments publics, nombreux, nécessite de mener une réflexion sur un scénario d'actions à mettre en place sur plusieurs années.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance d'un état des lieux en termes thermique des bâtiments publics - Etat des projets en cours - Définition du projet d'actions à engager - Engagement de travaux d'amélioration des performances énergétiques sur plusieurs années (Plan pluriannuel d'investissement)
Maitre d'ouvrage	Ville de Senlis
Partenaires locaux	Région Hauts-de-France, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Département de l'Oise, Fonds de dotation de Senlis, Banque des Territoires, Parc Naturel Régional Oise Pays de France
Coût total	Etude audit énergétique : 21 120 € (part Banque des Territoires) Etude audit énergétique : 20 000 € (part Ville de Senlis) Actions d'amélioration des performances énergétique <ul style="list-style-type: none"> - Budget moyen annuel rénovation énergétique : 400 000 € - Intracting : 1 200 000 € - Budget moyen annuel entretien : 500 000 €
Financements prévisionnels	Département : Aides aux Communes Etat : Fonds Vert : Rénovation énergétique du patrimoine communal & DSIL Banque des Territoires : Dispositif Intracting (1 300 000 €)
Date de lancement	Etudes : 2022
Date de livraison	Selon les actions réalisées inscrites au budget de l'exercice en cours.
Indicateurs d'avancement	Mise en place d'une convention Intracting Définition d'un plan d'actions
Indicateurs de résultat	Restitution de l'étude Mise en place de mesures et actions d'amélioration des performances énergétiques Economies d'énergies réalisées

La Ville de Senlis est dotée d'un important patrimoine bâti sur son territoire communal. La plupart sont anciens et nécessitent des travaux d'amélioration (accessibilité, confort d'usage, confort thermique). Ce patrimoine est principalement constitué de bâtiments historique et de constructions des années 60 : une cathédrale, des musées, une médiathèque, des établissements scolaires, des équipements sportifs, des logements, etc.

La Ville de Senlis est soucieuse de conserver un dynamisme économique et d'offrir à ses habitants un niveau d'équipement adapté. Les préoccupations liées au confort thermique et à la consommation énergétique en font partis. Ainsi, la municipalité souhaite entreprendre des travaux d'amélioration des performances énergétique et du confort thermique pour les usagers mais doit faire face à des coûts importants et des surfaces bâties volumineuses. Pour prioriser les actions les plus efficaces et se doter d'une connaissance développée sur les aspects thermiques, la collectivité, en partenariat avec la Banque des Territoires, réalise un audit énergétique d'envergure sur 25 bâtiments publics (établissements scolaires, équipements publics culturels et sportifs, hôtel de ville, etc.). Cette étude doit permettre de compléter les travaux réalisés annuellement par la commune et d'en améliorer les conséquences sur le plan énergétique.

Une partie des travaux est financé par la Banque des Territoires grâce au dispositif Intracting. Ils doivent permettre d'accélérer les économies d'énergies dans un temps relativement court. En complément, la Ville poursuit d'autres actions, soit en autofinancement, soit grâce au soutien des partenaires publics (Département, Région, Etat, Europe).

ACTION 5 Q	Construction du centre aquatique intercommunal
Type de projet	Réalisation d'un centre aquatique porté par l'intercommunalité, en lieu et place de la piscine d'hiver existante et géré par la Ville.
Axe de rattachement	Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services
Date de signature	
Description générale	A partir du constat d'un déficit en lieu de pratique aquatique sur le territoire de la CCSSO, il a été décidé de construire un nouveau centre aquatique sur le site de la piscine actuelle de Senlis au parc des sports Yves Carlier.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un équipement plus moderne, plus soucieux de l'environnement - Renforcer l'apprentissage de la natation pour les scolaires, le sport, les loisirs et la santé
Maitre d'ouvrage	CCSSO
Partenaires locaux	Conseil départemental de l'Oise, Conseil Régional des Hauts-de-France, Europe, Ademe, Etat
Coût total	17 000 000 € TTC (entre 10 et 12 M d'€ de travaux HT)
Financements prévisionnels	Montage financier en cours de construction Concession prévue pour la réalisation de l'équipement.
Date de lancement	2019 (études)
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Tenue du calendrier
Indicateurs de résultat	Livraison de l'équipement

Le parc des sports Yves Carlier est un site qui s'est développé dans les années 1960 – 1970 avec des infrastructures assez vieillissantes mais progressivement réhabilitées. Il accueillera le nouveau centre aquatique à la place de la piscine actuelle, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

Deux piscines municipales sont présentes sur le territoire intercommunal, une estivale à Fleurines et une couverte, à Senlis.

Bien que la piscine couverte de Senlis, construite en 1975, fasse l'objet de travaux réguliers d'entretiens et de remise à niveau technique, les besoins et les attentes de la population ne sont pas satisfaits.

Après plusieurs études de faisabilité, le site de l'actuelle piscine Yves Carlier a été retenu comme étant le site d'implantation du futur équipement aquatique intercommunal. A ce jour, le projet du nouveau centre aquatique devrait se composer d'un bassin aux normes pour la pratique sportive et l'apprentissage de la natation, de bassins annexes et d'une offre de bien-être.

ACTION 5 R	Création d'une maison des projets
Type de projet	Réalisation d'une maison des projets dans un local vacant jouxtant l'hôtel de ville (ancien logement du gardien)
Axe de rattachement	Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
Date de signature	
Description générale	La création d'une maison des projets permettra de communiquer autour des projets structurants de la Ville à destination des habitants. C'est aussi un lieu d'échange et d'information entre les habitants et la municipalité à travers le dispositif Action Cœur de Ville.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement et la diffusion de l'information à destination de l'habitat - Renseigner et communiquer autour des projets à destination des habitants - Impliquer les Senlisiens dans la vie de la commune
Maitre d'ouvrage	Ville de Senlis
Partenaires locaux	-
Coût total	A définir après étude de structure du local
Financements prévisionnels	A définir
Date de lancement	Etude de structure : 3 ^{ème} trimestre 2023
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Etude de structure Faisabilité du projet dans le local
Indicateurs de résultat	Ouverture de la maison des projets Fréquentation

Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, la municipalité souhaite mettre en place une maison des projets à l'angle de la place Henri IV et de la rue Vieille de Paris, dans un ancien logement de gardien, vacant depuis de nombreuses années.

Ce lieu devra permettre de porter les grands projets de la municipalité en diffusant et en informant les Senlisiennes et Senlisiens sur les constats initiaux, les objectifs finaux, les calendriers de réalisation, les financements, les partenaires, etc.

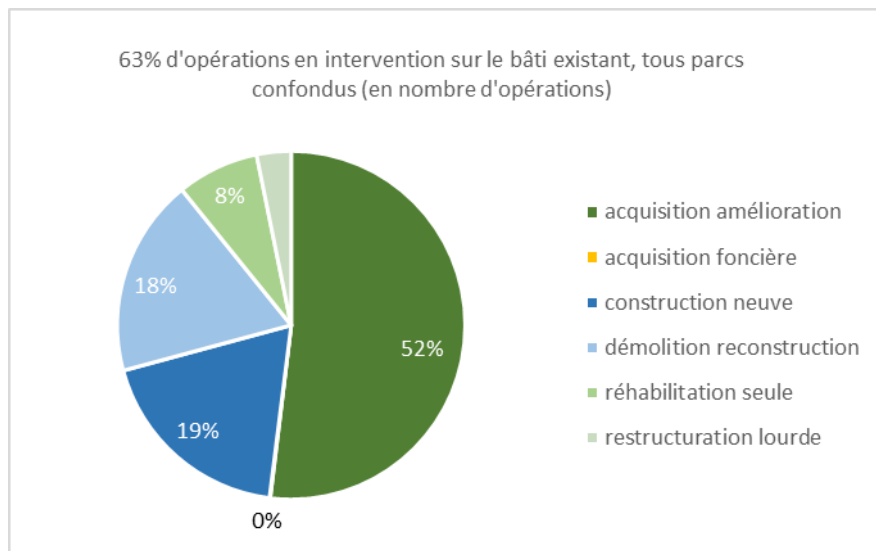
Cet espace sera aussi une opportunité pour les habitants de se renseigner sur les possibilités de financement et d'accompagnement liés à l'amélioration de l'habitat, en parallèle de la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH-RU. Cette information au logement, de compétence intercommunale, fera l'objet d'un travail transversal et partenarial entre les deux collectivités.

Enfin, en tant que porte drapeau du dispositif Action Cœur de Ville, la maison des projets proposera un espace dédié pour porter à connaissance des habitants le programme, qui pourront ainsi s'impliquer dans la vie de la collectivité : Fiches actions, partenaires, Mardi cœurs de ville, etc.

Annexe 4 : Bilans Action Logement et Anah

Bilans annuels Action Logement

A l'échelle nationale, les produits de financement Action Cœur de Ville d'Action Logement ont permis sur la phase 2018-2022 du programme d'accompagner des opérations de logement majoritairement sur le bâti existant (63%) tel que détaillé ci-dessous.



L'infographie ci-après résume le bilan d'intervention d'Action Logement pour la commune de Senlis, dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville 2018-2022. On pourra noter que sur cette période, la Ville de Senlis est la deuxième ville la plus financée pour ses projets immobiliers à l'échelle nationale, au regard des 222 territoires inscrits dans le dispositif.

Cartographie des opérations financées par ALS dans le cadre du programme Action Cœur de Ville :



Légende

- parc social
- parc social accession

**Chiffres clés
2018-2022**



11
opérations cœur
de ville



426
Logements



24 542 783 €
de financements
accordés

Qualification de l'action en nombre d'opération



- Démolition reconstruction
- Acquisition amélioration
- Construction neuve

Diversification de l'offre financée en cœur de ville



- Parc social
- Parc social accession

Bilan Anah

Depuis le lancement du programme Action cœur de ville en 2018, l'Anah a sensiblement accompagné sa mise en œuvre dans les territoires. Ainsi fin 2022 ce sont au total :

- 190 OPAH-RU qui ont été engagées ;
- 183 chefs de projet financés pour 16 M€ ;
- Plus de 181 000 logements financés pour plus d'1 Md€ (y compris MaPrimeRénov').

Pour cette nouvelle phase, l'Anah se positionne dans la continuité de la première phase du programme, afin de permettre aux collectivités de poursuivre leurs actions. L'offre de l'Anah se veut plurielle pour s'adapter autant que possible aux besoins de chaque territoire :

- en recherchant une appropriation toujours plus importante des différents outils et dispositifs mis en place par l'Anah (en particulier VIR-DIIF, mais aussi RHI-THIRORI)
- en mettant l'accent sur la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement des copropriétés de centre ancien, la lutte contre la vacance des logements et la mobilisation du parc privé à vocation sociale ;
- le tout en réponse aux objectifs d'adaptation au changement climatique et de sobriété énergétique et foncière.

DECISION N°06/2024

AVENANT A LA CONVENTION « ACTION CŒUR DE VILLE » DE SENLIS

Séance du 13 février 2024.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 9

votants : 18

Date de convocation :
16 janvier 2024

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Jean-François RENARD à Didier DAGONET, Stéphanie VAN EUW à Joël BOUCHEZ, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Yves CHERON.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGEOO, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Philibert DE MOUSTIER, Président de la commission « Agriculture - Cheval », Patrice URVOY, Président de la commission « Administration, finances, évaluation », Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional.

Monsieur MARCHAND rappelle que l'Etat a déployé un programme national intitulé « Action cœur de ville » (ACV) destiné aux villes moyennes qui sont sources de dynamisme économique, patrimonial, culturel et social, mais qui connaissent des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale et précise que ce programme a pour objectif de coordonner l'action des acteurs, en mobilisant les moyens de l'Etat et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des cœurs de villes.

Il indique que la Ville de Senlis a été retenue par l'Etat pour bénéficier de ce dispositif et qu'une convention cadre pluriannuelle a été signée en 2018 entre la commune de Senlis, l'Etat et un certain nombre de partenaires dont le Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Il rapporte qu'un avenant à cette convention a été établi afin de prévoir la phase 2 du projet qui s'étale sur la période 2023 à 2026 et que la signature de cet avenant est proposée par la Ville de Senlis et l'Etat à l'ensemble des partenaires.

Il souligne que cet avenant, comme la convention, ne comporte pas d'engagements financiers pour le Parc.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE le projet d'avenant proposé par la Ville de Senlis ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND